



Bulletin Officiel

N° 4602 Mercredi 14 Mai 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
ATTIJARI FCP CEA - AGO -	2
ATTIJARI FCP HARMONIE	2
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	3
ATTIJARI FCP SERENITE	3
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	4
ATTIJARI VALEURS SICAV	4
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	5
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	5
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - AGO -	6
MAXULA PLACEMENT SICAV - AGO -	6
SODIS-SICAR - AGO -	7
SOTRAPIL - AGO -	8
SOTRAPIL - AGE -	8
QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA - QNB - AGE -	9
CITY CARS - AGE -	9
HEXABYTE - AGO -	10
SOTEMAIL - AGO -	11
<u>PROJETS DE RESOLUTIONS</u>	
SODIS-SICAR - AGO -	12
SOTRAPIL - AGO -	13-15
SOTRAPIL - AGE -	16-17
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - AGE -	18
<u>EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 »</u>	
AVIS AUX SOUSCRIPTEURS	19
<u>LIBERATION DES TROIS QUARTS RESTANTS DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL</u>	
GAT ASSURANCES	20
<u>EMISSION D'ACTION CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME</u>	
ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	21-27
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE	28-30
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL</u>	
AL KHOUTAF	31-33
<u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	34-37
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »	38-41
<u>COURBE DES TAUX</u>	
	42
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	
	43-44
<u>ANNEXE I</u>	
- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »	
<u>ANNEXE II</u>	
- OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013	
- ADWYA	
- ATB	
- HANNIBAL LEASE	
- AcTECH	
- GENERALE-OBLIG SICAV	
- FCP SMART EQUITY	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013	
- ATB	
<u>ANNEXE IV</u>	
SITUATIONS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014	
- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA

Fonds Commun de Placement

Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI GESTION société de gestion d'**ATTIJARI FCP CEA** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

0,232 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2014** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1335

ATTIJARI FCP HARMONIE

Fonds Commun de Placement

Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI GESTION société de gestion d'**ATTIJARI FCP HARMONIE** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

0,162 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2014** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1336

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI GESTION société de gestion d'**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

0,083 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2014** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1337

ATTIJARI FCP SERENITE

Fonds Commun de Placement
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI GESTION société de gestion d'**ATTIJARI FCP SERENITE** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

0,259 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2014** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1338

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

4,080 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2014** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1339

ATTIJARI VALEURS SICAV

Société d'investissement à capital variable

Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI VALEURS SICAV informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

2,427 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2014** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1340

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

Société d'investissement à capital variable

Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

24,533 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2014** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1341

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement

Adresse: rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013, à compter du **mercredi 21 mai 2014**, un dividende de **0,806 dinar par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

2013 - AS - 1342

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 29 mai 2014 à 9h** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2013
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses

2013 - AS - 1343

MAXULA PLACEMENTSICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B- 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA PLACEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 29 mai 2014 à 10h** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B- 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013
- 3 - Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation des jetons de présence
- 7- Questions diverses

2013 - AS - 1344

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD
SODIS-SICAR**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de développement & d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 12 juin 2014 à 10H, à l'hôtel « GREEN PALM » Zone Touristique Djerba Midoun, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2013 ;
2. Lecture et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2013 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
6. Fixation des jetons de présences.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
-SOTRAPIL-**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 05 juin 2014 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2013,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2013,
5. Affectation des bénéfices au vu des résultats de l'exercice 2013,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2013,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2013,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de deux nouveaux administrateurs,
10. Approbation du renouvellement du mandat de trois administrateurs.

2013 - AS - 1346

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
-SOTRAPIL-**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 05 juin 2014 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de la variation du capital social.

2013 - AS - 1347

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**Qatar National Bank-Tunisia
-QNB-
Siège Social : Rue Cité des Sciences BP 320-1080 Tunis-**

Il est porté à la connaissance des actionnaires de QNB, que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la banque sera tenue le jeudi 15 mai 2014 à 10 h (12 h horaire Doha) au Siège Social de la Banque à Tunis – Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la banque ;
2. Modification de l'Article 6 des statuts de la banque ;

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques des contrats) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques et des contrats, Bureau n° 310 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2013 - AS - 1320

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CITY CARS
Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour le mercredi 21 mai 2014 à dix-sept heures (17h) à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;
2. Adoption des nouveaux statuts de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

2013 - AS - 1321

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

HEXABYTE

Siège Social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 Mai 2014 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2013
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2013
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

La Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL », porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi, 19 juin 2014 à 11h à l'hôtel Regency à Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013,
5. Affectation du résultat 2013,
6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Nomination d'administrateurs,
10. Nomination des commissaires aux comptes,
11. Autorisation à donner au conseil d'administration pour acheter et vendre les actions SOTEMAIL en bourse,

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD
SODIS-SICAR**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

Projet de résolutions de la Société de développement & d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2014.

PREMIÈRE RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2013 conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve les conventions y mentionnées.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIÈME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2013 tel que proposé ci-après par le Conseil d'Administration:

Résultat net de l'exercice 2013:	-1 748 381,540
Amortissement réputés différé:	-64 223,595
Résultat déficitaire de l'exercice 2013:	-1 684 157,945

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 3.750 dinars brut le montant des jetons de présence à allouer pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013, soit un montant net d'impôt de 3.000 dinars par Administrateur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

مشروع لوائح

شركة النقل بواسطة الأنابيب

المقر الاجتماعي: شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي- 1003- تونس الخضراء

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 05 جوان 2014.

اللائحة الأولى:

إن الجمعية العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقاريرين العام والخاص لمراقب الحسابات بالنسبة للسنة المحاسبية 2013، وبعد النقاش، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2013.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بـ

اللائحة الثانية:

إن الجمعية العامة العادية تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً بخصوص تصرفهم بالنسبة للسنة المالية 2013.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بـ

اللائحة الثالثة:

تقرر الجمعية العامة العادية تخصيص المرباح الصافية للسنة المالية 2013 والنتائج المؤجلة

كالآتي:

النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2013	3 510 917,739	دينار
نتائج مؤجلة (قبل التخصيص)	8 087 823,926	دينار
المجموع القابل للتوزيع	11 598 741,665	دينار
احتياطات قانونية	52 052,000	دينار
حساب خاص بالاستثمار	895 879,257	دينار
توزيع حصص الأسهم	1 769 768,000	دينار
المساهمة الصافية في الصندوق الاجتماعي	400 000,000	دينار
نتائج مؤجلة (بعد التخصيص)	8 481 042,408	دينار

وتحدّد بذلك مبلغ 500 مليون كحصّة مرباح يتمّ توزيعها بداية من 2014.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بـ

- Suite -

اللائحة الرابعة :

تحدّد الجمعية العامة العادية مكافأة حضور أعضاء مجلس الإدارة بعنوان سنة 2013 بمبلغ ألفي دينار خام (2.000 دينار) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو .

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بـ

اللائحة الخامسة :

تحدّد الجمعية العامة العادية منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2013 بمبلغ ألفي دينار خام (2.000 دينار) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو .

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بـ

اللائحة السادسة :

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من العقد التأسيسي ترخّص الجمعية العامة العادية لمجلس الإدارة ولمدة سنة واحدة في إصدار، باسم الشركة ، قرض رقاعي إجمالي أو على عدّة أقساط وذلك في حدود 30 مليون دينار (30.000.000 دينار) وتحديد كيفية إصداره وخصائصه.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بـ

اللائحة السابعة :

تصادق الجمعية العامة العادية على تعيين السيّدين:

عبد العزيز بربرية كمتصرّف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيّد علي بنصر للمدة المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي تتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2014،

خالد الفندري كمتصرّف ممثل لشركة المالية "سوفي ايلان" عوضا عن السيّد نجيب الحجري للمدة

المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي تتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة

2015.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بـ

- Suite -

اللائحة الثامنة :

تصادق الجمعية العامة العادية على تجديد عضوية المتصرفين الآتي ذكرهم بمجلس إدارة

الشركة:

علي الفريخة كمتصرف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإعقاد

الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2016،

مراد ورديان كمتصرف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإعقاد

الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2016،

كوثر الغمراسني ممثلة للشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإعقاد الجمعية

العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2016.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بـ

اللائحة التاسعة :

تمنح الجمعية العامة العادية كلّ الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بالإجراءات المتعلقة

بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بـ

AVIS DES SOCIETES

مشروع لوائح

شركة النقل بواسطة الأنابيب

المقر الاجتماعي: شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي-1003- تونس الخضراء

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 05 جوان 2014.

اللائحة الأولى :

إن الجمعية العامة الخارقة للعادة لشركة النقل بواسطة الأنابيب بعد الإستماع إلى تقرير مجلس

الإدارة ، و بعد النقاش، تقرر الترفيع في رأس مال الشركة من 17.697.680 دينار إلى

18.738.720 دينار وذلك بإدماج:

• مبلغ 895.879,257 دينار يؤخذ من عنوان " حساب خاص بالإستثمار " بعد توزيع

أرباح سنة 2013،

• مبلغ 145.160,743 دينار يؤخذ من عنوان " النتائج المؤجلة " .

و يتمثل هذا الترفيع في رأس المال في إصدار 208.208 سهما جديدا يقع إسنادها للمساهمين

القدامى وحاملي حقوق الإسناد على أساس سهم (1) جديد لكل سبعة عشرة (17) سهما قديما.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بـ.....

- Suite -

اللائحة الثانية :

تتمتع الأسهم الجديدة المصدرة بحق الانتفاع انطلاقاً من غرة جانفي 2014 .

يقع اقتطاع قسيمة الإسناد انطلاقاً من 2014.

صادقت الجمعية العامة الخارفة للعادة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الثالثة :

ينفّح الفصل السادس من العقد التأسيسي كآلاتي : حدد رأس المال الإجتماعي للشركة بـ

18.738.720 دينار ديناراً مقسمة إلى **3.747.744** سهماً بقيمة اسمية قدرها خمسة (5) دنانير

للسهم الواحد، محررة كلياً.

صادقت الجمعية العامة الخارفة للعادة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الرابعة :

تفوض الجمعية العامة الخارفة للعادة لمجلس الإدارة الممثل في شخص رئيسه كلّ الصلاحيات للقيام

بالإجراءات العملية والقانونية المتعلقة بالترفيح في رأس المال والتأكد من إتمام عملية الترفيع وتنقيح العقد

التأسيسي على أساس ذلك.

صادقت الجمعية العامة الخارفة للعادة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الخامسة :

تمنح الجمعية العامة الخارفة للعادة كلّ الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بالإجراءات

المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

صادقت الجمعية العامة الخارفة للعادة على هذه اللائحة بـ.....

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2014

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de modifier le type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE en la changeant d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de Capitalisation et ce, à compter de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'apporter aux statuts de la société les modifications relatives au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation ainsi que leur mise en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle version des statuts de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle que figurant en annexe du présent Procès-Verbal.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES



Société anonyme au capital de 124.300.000 dinars
Siège social : Rue Hédi Nouira – Tunis
R.C. B 18233 1996

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 » AVIS AUX SOUSCRIPTEURS

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'Emprunt obligataire « STB 2008/1 catégories B, C et D », que le remboursement en Capital et le règlement des Intérêts pour les catégories B, C et D, aux taux respectifs de TMM+1,50%, TMM+1,75% et TMM+2,00%, relatif

à l'échéance du 15 mai 2014, seront effectués à partir **du jeudi 15 mai 2014**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

STB 2008/1 catégorie B :

Principal par obligation :	6,250	DT
Intérêt brut par obligation :	4,274	DT
Total brut par obligation :	10,524	DT

STB 2008/1 catégorie C :

Principal par obligation :	5,000	DT
Intérêt brut par obligation :	4,851	DT
Total brut par obligation :	9,851	DT

STB 2008/1 catégorie D :

Principal par obligation :	4,000	DT
Intérêt brut par obligation :	5,374	DT
Total brut par obligation :	9,374	DT

AVIS DES SOCIETES

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE (GAT ASSURANCES)

Société Anonyme au Capital Social:45.000.000 Dinars

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

RC : B1154341997 et MF : 000673N

Libération des trois quarts restants de l'augmentation du capital

du GAT ASSURANCES

de 35MD à 45MD

La Société GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE (GAT ASSURANCES) a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 18/03/2013, a décidé de porter le capital de la société de 35 millions de dinars à 45 millions de dinars par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de valeur nominale de 10 dinars chacune avec une prime d'émission de 10 dinars, soit un prix d'émission de 20 dinars par action.

Cette AGE a fixé les caractéristiques de cette augmentation, notamment la libération de la première tranche effectuée de la manière suivante :

- Période de souscription : la souscription à la totalité de l'augmentation du capital a été fixée du 18/03/2013 au 17/09/2013 inclus.
- La libération du quart à la souscription.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 22/10/2013, le Conseil d'Administration de la Société GAT ASSURANCES a décidé, lors de sa réunion du 17/04/2014, d'appeler le reliquat de l'augmentation de capital en numéraire égal à 75% du montant total de l'augmentation correspondant à la somme de sept millions cinq cent mille dinars (7.500.000 dinars), soit sept dinars et cinq cent millimes (7,5 dinars) pour chaque action souscrite lors de l'augmentation de capital. La période de libération s'étale du 02/05/2014 au 30/09/2014 inclus.

La Société GAT ASSURANCES prie, en conséquence, ses actionnaires ayant souscrit à l'augmentation de capital sus désignée de bien vouloir procéder dans les délais indiqués ci-dessus, au versement des sommes dues représentant la libération des trois quart restants du montant des actions nouvelles qu'ils détiennent à cette date.

Les versements seront reçus au siège social du GAT : 92-94 Avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis. Les fonds versés, soit 7.500.000 DT, seront déposés dans le compte bancaire ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence Mohamed V PME (65) sous le numéro : 08005000651000780671.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

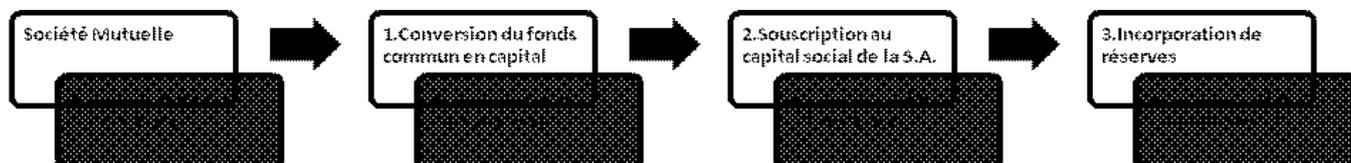
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Arab banking Corporation Tunisie

Société Anonyme au capital social de 68.000.000 Dinars
Siège social : Rue du Lac Annecy, 1053, Les Berges du Lac
Tél. : 71 861.861

1- Décision ayant autorisée l'opération:

ABC Bank Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 /03/ 2014 a décidé de porter le capital social de Arab Banking Corporation de 50 Millions de Dinars à 68 Millions de Dinars.

Cette augmentation de 18 millions de dinars sera opérée en deux phases et ce, comme suit :

Première Phase: Réduction de capital

Arab Banking Corporation Tunisie se propose de réduire son capital social d'un montant de 22.751.740,395 dinars pour le porter de 50.000.000 dinars à 27.248.260 dinars en ramenant le nombre d'action de 5.000.000 à 2.724.826.

Deuxième Phase: Augmentation de capital

Arab Banking Corporation Tunisie se propose d'augmenter son capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 40.751.740 dinars pour le porter de 27.248.260 dinars à 68.000.000 dinars par l'émission de 4.075.174 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars.

Les actions seront totalement libérées immédiatement et versées dans un délai ne dépassant pas une année.

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres.

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC;
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

- Suite -

L'Assemblée Générale a décidé au sens de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales de l'augmentation de capital à souscrire en totalité par ARAB BANKING CORPORATION BSC.
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/03/2014 a également décidé de conférer tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation.

1- Caractéristiques de l'opération

a- Réduction de capital

La réduction de capital se matérialise par:

- (1) l'absorption des pertes à concurrence de 22.751.731,395 dinars et ce par
 - l'annulation de 2.275.173 actions de dix Dinars chacune
 - l'annulation d'une action et la restitution à son propriétaire du reliquat de TND 8,605 dans un délai de un an.

ARAB BANKING CORPORATION BSC accepte que les actions annulées soient déduites exclusivement de sa participation en tant qu'actionnaire majoritaire.

b- Augmentation de capital

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC
- le nombre des actions à souscrire est de : 4.075.174 actions à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

b.1- La répartition des droits pécuniaires et droits de vote

La répartition des droits pécuniaires et droits de vote entre ARAB BANKING CORPORATION BSC et les autres actionnaires avant et après l'augmentation du capital par émission de nouvelles actions à souscrire par l'actionnaire majoritaire ARAB BANKING CORPORATION BSC, les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

b.2- Conditions d'admission aux assemblées Générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote

Le propriétaire d'actions nominatives inscrites sur les registres de la société huit (8) jours avant le jour fixé pour la réunion peut assister aux assemblées générales ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée. Tout membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix que d'actions qu'il représente et sans limitations.

b.3- Période de Souscription

La période de souscription est de 15 jours et ce à partir de la date de publication au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

- Suite -

b.4- Etablissements domiciliaires

Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque ARAB BANKING CORPORATION TUNIS dans un compte bloqué indisponible sous le N° 78000000234140000140 intitulé « Société Anonyme capital en cours d'augmentation ».

b.5- Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par ABC BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

b.6-Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites seront assimilées aux actions anciennes.

b.7- But de l'émission

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres

3. Renseignements généraux sur les titres émis

a- Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

b- Régime de négociabilité

Les actions anciennes et les actions nouvelles à attribuer gratuitement sont librement négociables.

c- Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôts.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2013, pour tout placement sollicité après le 30/04/2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Industrielle Tunisienne d'Enveloppe et du Cartonnage AL KHOUTAF Route de Gabès km 1,5 SFAX

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AL KHOUTAF réunie le 15/06/2013 a décidé, dans sa quatrième résolution, d'augmenter le capital social en numéraire de 765 765 dinars pour le porter de 8 423 415 dinars à 9 189 180 dinars et ce par l'émission de 153 153 actions nouvelles au prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission.

La date de jouissance des nouvelles actions a été fixée au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé dans sa cinquième résolution, qu'en cas où les souscriptions faites par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, d'offrir les actions non souscrites au public dans les mêmes conditions d'émission.

Aussi, dans sa sixième résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accordé au Conseil d'Administration la possibilité de limiter la valeur de l'augmentation du capital au montant collecté à condition qu'il atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation envisagée soit 574 323,750DT. L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la concrétisation de l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/06/2013, le Conseil d'Administration du 12/08/2013 a décidé la libération intégrale à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 765.765 dinars par souscription en numéraire
- **Nombre d'actions à émettre :** 153 153 actions
- **Valeur nominale des actions :** 05 dinars.
- **Forme des actions à émettre :** nominative.
- **Catégorie :** ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises à un prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation du capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : A raison d'une (1) action nouvelle pour (11) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'ils puissent en résulter une souscription indivise.

La société AL KHOUTAF ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ces droits de souscription exercés à titre irréductible dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Périodes de souscription :

La souscription aux 153.153 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, **du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 14/07/2014 au 16/07/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 22/07/2014 au 08/08/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total de souscription effectuée à condition que ce total atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée soit 574 323,750 dinars.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au Service Titres au siège de la société AL KHOUTAF sis à la route de Gabès km 1,5 SFAX.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

* Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 09/07/2014 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation du capital de la société AL KHOUTAF :

AMEN BANK – Agence Sfax Chaker N° 0770 0000 3340 0007 1466.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au siège de la société dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 19/07/2014.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la Société émettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et / ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 153.153 actions nouvelles et intégralement libérées à la souscription porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2013.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 1.684.683 actions anciennes composant le capital actuel de la société AL KHOUTAF seront négociées à partir du 28/05/2014, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régulation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 153.153 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées totalement seront négociables en Bourse, à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations du capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscriptions ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **14-0861** en date du **30 avril 2014**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société AL KHOUTAF : route de Gabès km 1,5 - SFAX et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 et les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »

Montant : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.
L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.
Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

Notation de la société:

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012**, '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Marché des titres

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

**La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.
Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.**

A V I S

COURBE DES TAUX DU 14 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,734%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 005,813
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,284%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,348%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,412%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,492%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,555%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,603%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,683%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,712%	1 016,846
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,747%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,810%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,874%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,025%	999,369
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,157%	1 001,860
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,343%	881,936
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,397%	996,205
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,580%	1 032,875
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,323
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,028
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	768,667
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,406
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,060
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,421
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,430
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,370

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,852	149,865		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,210	13,211		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,359	1,360		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,732	36,735		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,924	49,928		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,216	153,171		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,692	551,174		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,887	111,351		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,381	122,623		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,816	117,831		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,601	111,748		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,566	86,604		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,683	128,046		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	93,548	93,451		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,144	107,062		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 365,041	1 366,365		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 251,780	2 252,458		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,048	102,659		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,936	101,975		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,440	125,396		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 202,223	1 200,036		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	121,030	121,017		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,402	15,458		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 903,652	5 898,501		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 214,082	5 210,072		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 119,067	5 099,517		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,156	2,161		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,888	1,892		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,060	1,063		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADTT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	105,732	105,743
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,708	101,717
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,443	103,454
33 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,199	104,210
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,092	101,104
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,195	108,204
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,773	105,785
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,662	100,672
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,204	101,213
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,602	106,612
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,482	103,492
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,730	105,740
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,252	105,263
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,196	108,207
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,083	103,094
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,372	104,381
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,235	100,245
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	106,023	106,033
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,130	104,141
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,915	104,926
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,831	105,842
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	104,052	104,064
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,085	101,095
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,999	106,009
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,566	103,576

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,291	10,292
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,182	104,192
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,949	104,960
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,671	102,748
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,423	66,475
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	142,099	142,130
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 420,391	1 420,113
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,606	107,640
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,120	106,165
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,414	81,338
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,832	16,829
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,570	255,619
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,921	32,945
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 312,565	2 314,142
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,673	76,822
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,020	56,042
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,927	100,042
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,828	109,899
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	96,422	96,805
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,275	11,273
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,115	12,112
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,413	15,403
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,246	14,243
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,142	12,149
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,711	10,713
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,548	10,546
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,775	10,777
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	122,154	122,162
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,720	123,562
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,801	10,844
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,386	102,505
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,924	19,938
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,039	75,223
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,553	77,820
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,315	98,499
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	88,974	89,085
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,957	95,840
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	100,842	100,834
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,680	9,654
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,772	8,728
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,322	94,929
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	94,745	95,557
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,003	127,309
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,573	10,551
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	118,564	120,008
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,209	119,884
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,316	101,266
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	98,250	98,128
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,727	181,414
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,326	165,151
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,733	145,933
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 432,584	9 494,862
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,852	18,853
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,551	129,862
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 478,602	1 473,068
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	102,237	102,569
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,197	86,635
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	113,628	114,500
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 562,457	8 539,978
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,907	8,922
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,686	8,616

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La Société Adwya publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mourad GUELLATY.

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	Notes	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	2 373 050	2 208 769
Moins : amortissements		(1 575 313)	(1 342 457)
		797 737	866 312
Immobilisations corporelles	4	40 009 902	36 235 799
Moins : amortissements et provisions		(26 443 651)	(24 604 181)
		13 566 251	11 631 617
Immobilisations financières	4	78 101	65 518
Moins : provisions		-	-
		78 101	65 518
Total des actifs immobilisés		14 442 089	12 563 447
Autres actifs non courants	5	82 291	-
Total des actifs non courants		14 524 380	12 563 447
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	6	33 622 019	26 192 539
Moins : provisions		(945 967)	(3 023 066)
		32 676 052	23 169 473
Clients et comptes rattachés	7	10 194 345	15 690 507
Moins : provisions		(415 037)	(417 007)
		9 779 308	15 273 500
Autres actifs courants	8	3 061 452	1 349 158
Placements et autres actifs financiers	9	2 045 257	1 787 403
Liquidités et équivalents de liquidités	10	50 882	719 953
Total des actifs courants		47 612 951	42 299 487
Total des actifs		62 137 332	54 862 934

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	11	13 200 000	13 200 000
Réserves	12	9 859 371	6 689 311
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		23 059 371	19 889 311
Résultat net de l'exercice		6 670 612	5 150 060
Total des capitaux propres avant affectation		29 729 983	25 039 371
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	13	1 872 795	2 198 250
Provisions	14	300 000	691 234
Total des passifs non courants		2 172 795	2 889 485
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	24 736 868	22 867 471
Autres passifs courants	16	2 974 748	3 428 476
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	2 522 937	638 130
Total des passifs courants		30 234 553	26 934 077
Total des passifs		32 407 348	29 823 562
Total des capitaux propres et des passifs		62 137 332	54 862 934

ADWYA SA
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Ventes des Produits Finis		79 538 333	66 476 212
Etudes et prestations de services		972 108	653 519
Total des Revenus	18	80 510 440	67 129 731
Production stockée (ou déstockage)		8 463 474	3 992 946
Production de l'exercice		88 973 914	71 122 677
Autres produits d'exploitation		2 076 104	33 353
Total des produits d'exploitation	18	91 050 018	71 156 030
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats des MP/AC consommés	19	56 396 375	42 591 297
Achats d'approvisionnements consommés	20	2 523 135	2 444 206
Charges de personnel	21	10 597 984	8 830 334
Dotations aux amortissements et provisions	22	2 346 139	2 043 274
Autres charges d'exploitation	23	7 675 828	5 966 365
Total des charges d'exploitation		79 539 460	61 875 477
Résultat d'exploitation		11 510 558	9 280 553
Charges financières nettes	24	4 112 437	1 500 087
Produits des placements et autres produits financiers	25	110 524	70 857
Autres gains ordinaires	26	561 048	39 574
Autres pertes ordinaires	27	64 937	247 292
Résultat des activités ordinaires avant impôt		8 004 756	7 643 604
Impôt sur les bénéfices		1 334 144	2 493 544
Résultat des activités ordinaires après impôt		6 670 612	5 150 060
Gains extraordinaires		-	-
Pertes extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice	28	6 670 612	5 150 060

ADWYA SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Exercice clos le</u>	
	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	89 190 503	67 184 992
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	464 274
Encaissements provenant de la cession de valeurs mobilière de Placement	-	1 231 932
Encaissements reçus liés aux produits de placements	40 003	58 766
Décaissements affectés aux placements courants	(272 650)	(1 320 000)
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(80 487 191)	(59 874 822)
Intérêts payés	(1 018 744)	(464 968)
Impôts et taxes payés	(3 882 789)	(2 354 258)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3 569 131	4 925 916
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(3 348 056)	(1 763 274)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(24 935)	(18 401)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	52 000	3 000
Dépôts et Cautionnements versés	(12 933)	(1 240)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 333 924)	(1 779 915)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(2 014 492)	-
Encaissements provenant des emprunts	2 800 000	230 000
Remboursement d'emprunts	(2 061 549)	(1 808 786)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(1 276 041)	(1 578 786)
Variation de trésorerie	(1 040 833)	1 567 215
Trésorerie au début de l'exercice	702 694	(864 521)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(338 139)	702 694

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Produits		Charges		Soldes	2013	2012
Ventes produits finis	79 053 187	Stockage de production	8 463 474	Production	91 050 018	71 156 030
Échantillons	485 145					
Façonnage & Presta° de services	972 108					
Autres produits d'exploitation	2 076 104					
Total	82 586 544	Total	8 463 474			
Production	91 050 018	Achats consommés	58 919 510	Marge sur coût matières	32 130 508	26 120 526
Marge sur coût matière	32 130 508	Autres charges externes	7 252 479	Valeur Ajoutée Brute	24 878 030	16 353 865
Valeur Ajoutée Brute	24 878 030	Impôts et taxes	423 349	Excédent Brut d'Exploitation	13 856 697	7 110 802
		Charges de personnel	10 597 984			
		Total	11 021 333			
Excédent brut d'exploitation	13 856 697	Autres pertes ordinaires	64 937	Résultat des activités ordinaires	6 670 612	5 150 060
Autres gains ordinaires	561 048	Charges financières	4 112 437			
Produits financiers	110 524	Dotations aux amortis.& provisions	2 346 139			
		Impôt sur le résultat ordinaire	1 334 144			
Total	14 528 268	Total	7 857 656			
Résultat des activités ordinaires	6 670 612	Pertes extraordinaires	-	Résultat net	6 670 612	5 150 060
Gains extraordinaires	-	Effets négatifs des modifications	-			
Effets positif des modifications comptables	-	comptables				
Total	6 670 612	Total				

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2013

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2012	13 200 000	1 100 000	5 589 311	5 150 060	-	25 039 371
Affectation en réserves	-	220 000	2 950 060	(3 170 060)	-	-
Dividendes distribuées	-	-	-	(1 980 000)	-	(1 980 000)
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	6 670 612	-	6 670 612
Situation en fin de période	13 200 000	1 320 000	8 539 371	6 670 612	-	29 729 983

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

- Dénomination sociale :	Société ADWYA
- Forme juridique :	Société anonyme
- Siège social :	Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070
- Activité :	La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits paras pharmaceutiques.
- Date de création :	Le 10 juin 1983
- Capital social :	13 200 000 dinars (13 200 000 actions de 1DT chacune)
- Registre / commerce :	B164701996
- Code en douane :	125404A
- Matricule fiscal :	0014346Y/A/M/000
- Effectif :	521

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, le schéma des soldes intermédiaires de gestion et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs coûts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	5%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

-Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat MP/AC hors taxes.

-Les stocks de produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel PRI.

-Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le cout de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire du premier jour du mois de la réception.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

3. STATUT FISCAL :

La société "ADWYA S.A" est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 6%; alors que les opérations et travaux de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 18%.

Elle bénéficie en outre lors de l'importation de matières premières et articles de conditionnement de l'exonération des droits de douanes, mais elle demeure redevable des frais de formalités douanières et des imprimés nécessaires aux opérations d'importation.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				VCN AU 31/12/2013
	VB 01-01-2013	Acquisitions 2013	Cessions Reclass 2013	VB 31-12-2013	AU 01-01-2013	Dotations 2013	Reprises 2013	Amortiss cumulés au 31-12-2013	
Concession marques, brevets, licences	1 198 584	81 280		1 279 864	712 463	109 554		822 017	457 847
Logiciels	694 778	74 397		769 175	557 387	123 302		680 689	88 486
Avance et acomptes /immo.Incorpor	315 407	49 326	40 722	324 011	72 608			72 608	251 403
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 208 769	205 003	40 722	2 373 050	1 342 458	232 856		1 575 314	797 736
Terrains	240 000			240 000					240 000
Bâtiments	4 529 297			4 529 297	2 273 408	93 123		2 366 532	2 162 766
Matériel industriel	17 333 708	888 759		18 222 466	12 567 878	757 191		13 325 068	4 897 398
Outillage industriel	1 583 541	283 668		1 867 209	764 645	137 785		902 430	964 779
Poinçons et formats	1 504 474	143 717		1 648 191	1 057 928	116 422		1 174 350	473 841
Matériels de manutention	282 011	3 892		285 903	245 215	5 385		250 600	35 303
Matériel de transport	311 529	434 472	80 090	665 912	147 740	218 040	56 865	308 916	356 996
Instal.gén, agen& amén divers	8 018 835	291 287		8 310 122	6 282 511	359 997		6 642 509	1 667 613
Matériel & Mobilier de bureau	606 822	45 373		652 195	415 512	47 353		462 865	189 329
Matériel informatique	1 046 616	139 386		1 186 002	776 230	120 215		896 445	289 557
Rayonnage métallique	48 553	1 684		50 238	20 115	2 795		22 910	27 328
Investissement informatique encours		156 365		156 365					156 365
Constructions en cours	238 334	588 716		827 050					827 050
Matériel Industriel en cours	342 135	481 757	235 744	588 148					588 148
Insta.gén,age& am div en cours	96 943	189 844		286 788					286 788
Mat transport acquis en leasing	53 000	468 580	27 564	494 017	53 000	41 494	3 466	91 028	402 989
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 235 799	4 117 500	343 397	40 009 901	24 604 181	1 899 800	60 331	26 443 651	13 566 251
Dépôts et Cautionnements	65 518	12 583		78 101					78 101
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	65 518	12 583		78 101					78 101
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	38 510 086	4 335 086	384 120	42 461 052	25 946 639	2 132 656	60 331	28 018 964	14 442 088

4. Immobilisations Financières

	2013	2012
Dépôts et cautionnements	78 101	65 518
	<u>78 101</u>	<u>65 518</u>

5. Autres actifs non courants

	2013	2012
Charges à répartir	123 437	-
Résorption charges à répartir	(41 146)	-
	<u>82 291</u>	<u>=</u>

6. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	2013	2012
Stocks des matières premières et articles de conditionnement	13 341 007	13 532 630
Stocks des produits finis	12 289 050	9 243 264
Stocks des produits en-cours	7 367 331	2 930 405
Stocks pièces de rechange et autres matières consommables	624 631	486 240
	33 622 019	26 192 539
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(140 703)	(2 038 912)
Provisions pour dépréciation du stock Produits en-cours	-	(20 985)
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(805 264)	(963 168)
	(945 967)	(3 023 066)
Valeur comptable Nette	<u>32 676 052</u>	<u>23 169 473</u>

7. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013	2012
Clients ordinaires locaux	5 267 411	4 709 039
Clients ordinaires étrangers	409 573	386 546
Effets clients en portefeuille	4 444 959	10 472 370
Clients, effets et chèques impayés	118 154	77 327
Clients douteux et litigieux	43 256	45 226
Clients - avoirs à établir	(89 009)	-
Total	10 194 345	15 690 507
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(415 037)	(417 007)
Valeur comptable Nette	<u>9 779 308</u>	<u>15 273 500</u>

8. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013	2012
Fournisseurs débiteurs	424 511	4 000
Personnel et comptes rattachés	76 839	150 353
État, crédit de TVA à reporter	1 191 986	725 943
État, crédit d'impôt sur les sociétés	719 846	-
Receveur des douanes	46 097	53 007
Comptes courants laboratoires-échantillons	111 822	385 718
Autres débiteurs divers	490 350	30 137
Total	<u>3 061 452</u>	<u>1 349 158</u>

9. Placements & autres actifs financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013	2012
Placements courants	2 045 257	1 787 403
Total	<u>2 045 257</u>	<u>1 787 403</u>

10. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013	2012
Effets à l'encaissement	-	1 002
Banques + CCP	37 882	706 952
Caisses	13 000	12 000
Total	<u>50 882</u>	<u>719 953</u>

11. Capital social

Le capital social, qui était de 11 000 000 dinars, subdivisé en 11 000 000 actions de 1 dinar entièrement libérées, a été augmenté de 2 200 000 dinars pour être porté à la somme de 13 200 000 dinars et ce conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 mai 2012.

12. Réserves

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	2013	2012
Réserves légales	1 320 000	1 100 000
Autres réserves ordinaires antérieurs à 2013	8 539 371	5 589 311
Total	<u>9 859 371</u>	<u>6 689 311</u>

En application de l'article 19 de la loi de finances 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source s'élèvent au 31 décembre 2013 à 15 209 983 DT et se détaillent comme suit :

- Autres réserves ordinaires antérieurs à 2013	8 539 371
- Résultat de la période	6 670 612

13. Emprunts

Ils se détaillent comme suit :

	2013	2012
<u>Crédits bancaires</u>		
UBCI : 1500 MD	875 000	1 125 000
BIAT : 1500 MD	600 000	900 000
ATB : 24 MD	803	5 623
BT : 230 MD	120 847	167 627
Crédit leasing	276 144	-
Total	<u>1 872 795</u>	<u>2 198 250</u>

14. Provisions pour Risques et Charges

	2013	2012
Provisions pour risques et charges	300 000	691 234
Total	<u>300 000</u>	<u>691 234</u>

15. Fournisseurs et comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit :

	2013	2012
Fournisseurs de matières premières et articles de conditionnement	22 156 710	20 590 271
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	970 670	764 346
Fournisseurs d'équipements	144 890	359 487
Fournisseurs effets à payer	803 173	816 300
Fournisseurs retenues de garantie	76 326	29 169
Fournisseurs factures non parvenues	585 099	307 897
Total	<u>24 736 868</u>	<u>22 867 471</u>

16. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit :

	2013	2012
Personnel et comptes rattachés	14 258	27 985
Laboratoires promotion et royalties	823 254	604 650
État, autres impôts et taxes	298 606	1 126 918
État, Échéances à payer	139 753	232 922
C. N. S. S	691 664	636 031
Autres créiteurs divers	161 994	119 154
Charges à payer	845 218	680 816
Total	<u>2 974 748</u>	<u>3 428 476</u>

17. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit :

	2013	2012
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	724 118	608 786
Effets de financement de stock	1 400 000	-
Intérêts courus et autres dettes financières	9 797	12 085
Découverts bancaires	389 021	17 259
Total	<u>2 522 937</u>	<u>638 130</u>

18. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit :

	2013	2012
Vente P. Finis officines sous licence	51 687 743	44 277 406
Vente P. Finis officines générique ADWYA	23 675 609	18 260 882
Vente P. Finis hôpitaux	2 974 110	3 027 647
Vente P. Finis compléments alimentaires	(95 386)	613
Vente P. Finis à l'export	811 112	568 573
Vente P. Finis échantillons médicaux	485 145	341 090
Total des ventes produits finis	79 538 333	66 476 212
Façonnage	915 354	608 519
Magasinage & autres prestations de services	56 753	45 000
Total des Revenus	80 510 440	67 129 731
Variations des stocks Produits Finis et Encours	8 463 474	3 992 946
Production de l'exercice	88 973 914	71 122 677
Reprise sur stock des produits finis et des encours	2 038 912	-
Ristournes TFP	37 192	33 353
Total des autres produits d'exploitation	2 076 104	33 353
Total	<u>91 050 018</u>	<u>71 156 030</u>

19. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit :

	2013	2012
Achats principes actifs	45 678 268	36 232 872
Achats excipients	3 329 188	2 984 488
Achats articles de conditionnement	6 076 590	5 234 864
Frais sur achats MP/AC	1 331 229	1 139 606
Coût d'achat des matières premières & ac	56 415 275	45 591 830
Variations de stocks MP/AC	(18 900)	(3 000 533)
Total	<u>56 396 375</u>	<u>42 591 297</u>

20. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit :

	2013	2012
Achats de matières et fournitures consommables stockées	540 305	651 955
Variation de stocks	(138 392)	(153 154)
Achats consommés de matières et fournitures	401 913	498 801
Autres achats de matières et fournitures non stockées	1 204 157	1 180 032
Consommations énergétiques	917 066	765 373
Total	<u>2 523 135</u>	<u>2 444 206</u>

21. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013	2012
Salaires et compléments de salaires	8 318 943	7 166 466
Charge patronale au titre de la sécurité sociale	1 918 014	1 564 375
Autres charges de personnel	361 027	99 493
Total	<u>10 597 984</u>	<u>8 830 334</u>

22. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013	2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	232 856	228 254
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 858 306	1 668 339
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles acquises en Leasing	41 494	-
Dotations aux résorptions des charges reportées	41 146	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	172 337	140 990
Dotations aux provisions pour dépréciation clients et débiteurs divers	-	5 691
Total	<u>2 346 139</u>	<u>2 043 274</u>

23. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	2013	2012
Promotions et Royalties	1 285 668	1 177 782
Échantillons médicaux offerts	980 762	719 137
Publicités, publications et relations publiques	1 620 282	1 130 884
Frais de Missions	723 503	309 199
Entretiens et réparations	547 045	387 797
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	333 755	272 921
Primes d'assurances	195 906	115 363
Location et sous-traitance générale	608 494	857 121
Frais postaux et de télécommunication	124 360	86 978
Gardiennage	74 541	92 926
Recherches, documentations et abonnements	114 100	70 337
Cotisations, dons et subventions	23 620	10 700
Voyages et déplacements	283 872	51 366
Frais et commissions bancaires	79 963	62 198
Impôts et taxes indirects	423 349	412 728
Carburant, transport administratif et autres charges d'exploitation	256 608	208 929
Total	<u>7 675 828</u>	<u>5 966 365</u>

24. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	2013	2012
Intérêts sur obligations cautionnées	28 575	17 263
Intérêts sur crédits à terme	152 253	140 432
Intérêts des comptes courants bancaires	75 558	41 790
Intérêts sur escomptes effets	727 390	291 488
Intérêts sur financement de stock	27 570	-
Escomptes accordés aux clients	57 913	50 644
Différence de changes réalisés	2 509 680	373 501
Différence de changes probables	410 192	478 901
Autres charges financières	123 306	106 068
Total	<u>4 112 437</u>	<u>1 500 087</u>

25. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	2013	2012
Revenu des Valeurs Mobilières de Placement	108 075	67 129
Rémunération des comptes et autres produits financiers	2 449	3 728
Total	<u>110 524</u>	<u>70 857</u>

26. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2013	2012
Autres gains exceptionnels (rembours. sinistres, plus-value sur cession...)	167 208	32 574
Reprise sur provision des actifs courants	1 970	7 000
Reprise sur provision pour risques et charges	391 234	-
Autres produits	635	-
Total	<u>561 048</u>	<u>32 574</u>

27. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2013	2012
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	50 839	247 292
Charge nette sur cession des immobilisations Corporelles	14 097	-
Total	<u>64 937</u>	<u>247 292</u>

28. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	2013	2012
Résultat net	6 670 612	5 150 060
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	6 670 612	5 150 060
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	13 200 000	13 200 000
Résultat par action	0,505	0,390

29. Tableau de Passage des charges par nature Aux charges par destination 31/12/2013 :

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
Achats MP AC Consommés	56 396 375	56 396 375	-	-	-
Autres Achats Consommés	2 523 135	1 889 318	339 280	209 201	85 336
Services extérieurs	1 465 545	1 097 397	197 068	121 513	49 567
Autres Services extérieurs	4 466 266	3 344 331	600 568	370 312	151 055
Charges Diverses Ordinaires	1 385 605	1 037 538	186 319	114 885	46 863
Charges Personnel	10 597 984	7 935 748	1 425 086	878 712	358 438
Charge Financières	4 112 437	-	4 112 437	-	-
Autres Charges Ordinaires	423 349	317 003	56 927	35 101	14 318
Dotation AMT et Provision	2 346 139	1 756 784	315 480	194 526	79 350
Impôts sur les sociétés	1 334 144	999 004	179 399	110 618	45 122
Total	85 050 977	74 773 498	7 412 564	2 034 868	830 048

30. Informations sur les parties liées :

Au cours de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2013, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des sociétés liées et qui entrent dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché. Ces opérations ne sont pas jugées significatives pour la société.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Administrateur	Montant
Contrat de location des deux étages d'un immeuble pour la direction marketing	Taher EL MATRI	85 522
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Taher EL MATRI	50 000
Contrat de consultant pour lancement des nouveaux produits	Moncef ZMERLY	10 000
Contrat de médecine de travail	Hichem TERZI	8 640
Contrat de partenariat et de publicité par logiciel	Mounir JERBI	42 467
VALEUR TOTALE :		196 629

31. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

32. Engagements

32.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 12. En contrepartie elle a donné en garantie les éléments suivants :

- Une hypothèque de premier rang et en pari passu sur le terrain sis route de la Marsa, ainsi que sur les constructions.
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.

32.2- Engagements bancaires :

	2013	2012
Cautions fiscales au profit de la douane tunisienne	55 207	55 207
Cautions douanières	608 288	624 181
Cautions provisoires	19 972	74 100
Cautions définitives	379 905	232 206
Autres cautions bancaires	28 040	28 040
Escompte papier commercial	15 435 147	7 607 003
Lettres de garantie	73 240	45 200
Lettres de crédit	450 500	694 290
	<u>17 050 299</u>	<u>9 360 227</u>

ADWYA SA
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA S.A

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société ADWYA SA arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de la société ADWYA SA comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **62 137 332 DT** et un résultat bénéficiaire de **6 670 612 DT**.

1 – Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 – Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

3 – Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société ADWYA SA, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 7 Mai 2014

Mourad Guellaty

ADWYA SA
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA SA

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques, et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations au vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de conventions ou d'opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice 2013.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

- Votre société a conclu un contrat de location du rez-de-chaussée et du premier étage d'un immeuble à usage de bureaux avec Monsieur Taher El Materi, administrateur, pour la promotion médicale de ses produits pour un montant annuel hors taxes de quatre vingt cinq mille cinq cent vingt deux dinars.
- Une mission de consulting en matière de choix stratégique a été confiée à Monsieur Tahar El Materi, administrateur, rémunérée à cinquante mille dinars hors taxes par an.
- Une mission d'assistance et de conseil pour les nouveaux produits à lancer a été confiée à Monsieur Moncef Zmerli, administrateur, pour un montant annuel hors taxes de dix mille dinars.

- Votre société a conclu en avril 2009 un contrat de partenariat avec la société E.S.I.B dont Monsieur Mounir Jerbi est administrateur et actionnaire majoritaire. La société E.S.I.B est spécialisée dans l'édition de logiciels pour le secteur médical. Les montants facturés au cours de l'année 2013 s'élèvent à quarante deux mille dinars quatre cent soixante sept dinars hors taxes.
- Un contrat avec Monsieur Hichem Terzi, administrateur, a été établi en tant que médecin de travail de la société pour un montant hors taxe de huit mille six cent quarante dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et les avantages accordés au directeur général sont fixés par décisions des conseils d'administration en date du 12 avril 2012 et du 30 avril 2013. La rémunération nette perçue courant l'exercice 2013 s'élève à cent trente mille dinars majorée d'une prime annuelle brute pour un montant de soixante-douze mille dinars. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des frais y afférents et d'un contrat d'assurance complémentaire pour un montant annuel de quatre vingt huit mille dinars.

La rémunération et les avantages accordés au directeur général adjoint sont fixés par décision du conseil d'administration en date du 12 avril 2012. La rémunération nette perçue courant l'exercice 2013 s'élève à cinquante quatre mille six cents dinars majorée d'une prime annuelle brute pour un montant de quatorze mille dinars. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais y afférents.

Il a été décidé d'attribuer une enveloppe annuelle brute de sept mille dinars par administrateur au titre des jetons de présence et cinq mille dinars par membre du comité permanent d'audit.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 7 Mai 2014

Mourad Quellaty

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK –ATB-
Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	111 580	144 041	144 041
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	485 481	659 622	659 622
Créances sur la clientèle	3	2 689 979	2 481 850	2 499 065
Portefeuille-titres commercial	4	1 079 183	886 386	886 386
Portefeuille d'investissement	5	368 310	304 662	304 662
Valeurs immobilisées	6	59 083	59 243	59 243
Autres actifs	7	71 573	50 022	50 022
TOTAL ACTIF		4 865 189	4 585 826	4 603 041
PASSIF				
Banque centrale et CCP		-	44 279	44 279
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	469 564	370 398	370 398
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 712 899	3 543 631	3 543 631
Emprunts et ressources spéciales	10	167 862	149 398	149 398
Autres passifs	11	48 974	35 255	35 255
TOTAL PASSIF		4 399 299	4 142 962	4 142 962
CAPITAUX PROPRES				
	12			
Capital		100 000	100 000	100 000
Réserves		338 073	309 958	309 958
Résultats reportés		6	14	14
Modifications comptables		(17 215)	(15 188)	-
Résultat de l'exercice		45 025	48 080	50 107
TOTAL CAPITAUX PROPRES		465 890	442 864	460 079
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 865 189	4 585 826	4 603 041

Etat des engagements hors bilan

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2013	31.12.2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	246 618	220 203
Crédits documentaires	207 485	419 318
Actifs donnés en garantie	260 000	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	714 103	639 521
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	375 659	271 765
Engagements sur titres	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	380 027	276 133
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	1 009 155	905 763

Etat de résultat

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts et revenus assimilés	15	184 864	153 185	153 185
Commissions (en produits)	16	42 560	37 235	37 235
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	61 773	64 167	64 167
Revenus du portefeuille d'investissement	18	13 866	10 617	10 617
Total produits d'exploitation bancaire		303 063	265 204	265 204
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	19	128 423	100 357	100 357
Commissions encourues		7 976	6 501	6 501
Total charges d'exploitation bancaire		136 399	106 858	106 858
PRODUIT NET BANCAIRE				
		166 664	158 346	158 346
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif				
	20	(22 614)	(16 981)	(14 954)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement				
	21	(3 509)	(3 040)	(3 040)
Autres produits d'exploitation				
		101	96	96
Frais de Personnel				
	22	(54 074)	(47 463)	(47 463)
Charges générales d'exploitation				
	23	(28 818)	(26 750)	(26 750)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations				
		(10 073)	(10 279)	(10 279)
RESULTAT D'EXPLOITATION				
		47 675	53 929	55 956
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires				
		-287	-801	-801
Impôt sur les bénéfices				
		(2 363)	(5 048)	(5 048)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES				
		45 025	48 080	50 107
RESULTAT NET DE LA PERIODE				
		45 025	48 080	50 107
Effets des modifications comptables (net d'impôts)				
		(17 215)	(15 188)	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES				
		27 810	32 892	50 107

Etat des flux de trésorerie

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		519 494	347 071
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(337 909)	(185 300)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(54 360)	103 673
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(233 253)	(193 903)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		165 152	320 158
Titres de placement		(200 207)	158 188
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(46 258)	(43 465)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(33 176)	(36 928)
Impôt sur les sociétés		1 754	(3 619)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(218 763)	465 875
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		12 394	11 649
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(65 179)	(45 698)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(8 736)	(5 742)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(61 521)	(39 791)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		(7 514)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		25 757	-304
Dividendes versés		(22 000)	(20 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(3 757)	(27 818)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-209	-209
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(284 250)	398 057
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		409 595	11 538
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	24	125 345	409 595

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2013, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2013, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

Provisions collectives:

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2011.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2011 sur la même proportion en 2010. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- Non prise en compte des impayés d'un Groupe de sociétés qui ont fait l'objet de recouvrement significatif au cours de l'exercice 2012.
- Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ ***Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :***

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2013 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2013 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffer	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 111 580 KDT au 31 décembre 2013 contre 144 041 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 32 461 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Caisse	31 088	42 903
Compte courant BCT	80 438	101 092
I B S Transport de fonds	31	26
Compte courant postal	19	17
Traveller's Chèques	4	3
Total	111 580	144 041

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 485 481 KDT au 31 décembre 2013 contre 659 622 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 174 141 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
DAV auprès des banques	103 339	80 992
Prêts BCT	123 334	187 387
Prêts interbancaires	7 500	81 000
Prêts en devises	202 104	250 468
Prêts accordés aux établissements financiers	41 389	33 054
C.C.ste de leasing	7 868	7 697
Créances rattachées	137	494
Valeurs non imputées	-	18 530
Total	485 481	659 622

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	103 339	-	-	-	103 339
Prêts BCT	123 334	-	-	-	123 334
Prêts interbancaires	5 000	2 500	-	-	7 500
Prêts en devises	190 801	11 303	-	-	202 104
Prêts accordés aux établissements financiers	41 189	-	-	-	41 389
C.C.ste de leasing	7 868	-	-	-	7 868
Créances rattachées	137	-	-	-	137
Valeurs non imputées	-	-	-	-	-
Total	471 678	13 803	-	-	485 481

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde net de 2 689 979 KDT contre 2 481 850 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 173 699 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
Comptes ordinaires débiteurs	385 233	335 480	335 480
Portefeuille Escompte	251 374	239 672	239 672
Crédits à la clientèle non échus	1 960 379	1 855 567	1 855 567
Créances douteuses et litigieuses	168 317	146 236	146 236
Produits à recevoir	11 166	11 513	11 513

Produits perçus d'avance	(3 850)	(3 871)	(3 871)
Créances impayées	152 898	117 792	117 792
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 925 517	2 702 389	2 702 389
Avances sur placements à terme	23 536	10 319	10 319
Créances rattachées sur avances placements à terme	7 320	10 335	10 335
Autres valeurs à imputer	-15	9	9
Autres créances	483	638	638
Total Autres créances	31 324	21 301	21 301
Total brut des créances sur la clientèle	2 956 841	2 723 690	2 723 690
<u>A déduire couverture :</u>			
Agios réservés	(48 511)	(42 618)	(42 618)
Provisions	(218 351)	(199 222)	(182 007)
Total Provisions et agios	(266 862)	(241 840)	(224 625)
Total net des créances sur la clientèle	2 689 979	2 481 850	2 499 065

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	349 584	35 649	385 233
Portefeuille Escompte	251 116	258	251 374
Créances sur la clientèle non échues	1 920 335	40 044	1 960 379
Créances douteuses et litigieuses	0	168 317	168 317
Produits à recevoir	10 993	173	11 166
Produits perçus d'avance	(3 850)	-	(3 850)
Créances impayées	96 634	56 264	152 898
Total engagement bilan	2 624 812	300 705	2 925 517
Engagements hors bilan	844 854	1 953	846 807
Total engagement brut	3 469 666	302 658	3 772 324
Agios réservés	(3 485)	(45 026)	(48 511)
Provisions	(19 565)	(198 786)	(218 351)
Total agios réservés et provisions	(23 050)	(243 812)	(266 862)
Total engagement net	3 446 616	58 846	3 505 462

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 079 183 KDT au 31 décembre 2013, contre 886 386 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 192 797 KDT.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Bons de Trésor	1 060 518	870 863
Décotes	(4 309)	(12 187)
Primes	3 312	1 592
Créances et dettes rattachées	19 662	26 118
Total	1 079 183	886 386

Ventilation du Portefeuille-titres commercial par devise :

Désignation	Dinar	Devises	Total
Bons de Trésor	922 970	137 548	1 060 518
Décotes	(3 873)	(436)	(4 309)
Primes	2 304	1 008	3 312
Créances et dettes rattachées	16 322	3 340	19 662
Total	937 723	141 460	1 079 183

Note 5 : Portefeuille d'investissement.**a. Composition du portefeuille d'investissement**

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 368 309 KDT contre 304 662 KDT à fin 2012, soit une augmentation nette de 63 647 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Titres d'investissement	101 158	90 607
SICAR Fonds gérés	222 297	174 626
Parts dans les entreprises liées	29 966	25 618
Titres de participations	21 416	18 427
Participation en rétrocession	1 630	2 010
Créances rattachées	11 690	9 521
Total brut du portefeuille d'investissement	388 157	320 809
Provisions	(15 613)	(12 104)
Plus-value réservées	(4 235)	(4 043)
Total provisions et plus-value réservées	(19 848)	(16 147)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	368 309	304 662

b. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.12	Créances rattachées 31.12.12	Total 31.12.12	Acquisitio n	Cession	Valeur Brute 31.12.13	Créances rattachées 31.12.13	Total 31.12.13	Provision & Agios 2012	Dotation	Reprise	Provision & Agios 2013	VCN 31.12.13
Titres d'invest	90 607	2 215	92 822	26 500	15 949	101 158	2 627	103 785	-	-	-	-	103 785
SICAR Fonds gérés	174 626	3 262	177 888	47 671	-	222 297	4 828	227 125	7 072	2 509	459	9 122	218 003
Titres de participations	18 427	-	18 427	2 989	-	21 416	-	21 416	2 131	1 359	1	3 489	17 927
Parts dans les entreprises liées	25 618	-	25 618	4 348	-	29 966	-	29 966	890	496	14	1 372	28 594
Participation en rétrocession	2 010	4 044	6 054	-	380	1 630	4 235	5 865	6 054	191	380	5 865	-
Total	311 288	9 521	320 809	81 508	16 329	376 467	11 690	388 157	16 147	4 555	854	19 848	368 309

c. Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 101 158 KDT au 31 décembre 2013, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations souscrites
AMEN BANK 2006	800	20 000
AMEN BANK SUB 2010	2 800	35 000
AMEN BANK 2011/1	1 600	20 000
AIL	2 000	20 000
ATL 2009	600	30 000
ATL 2009/2	2 400	40 000
ATL 2009/3	600	30 000
ATL 2010	2 000	50 000
ATL 2010/2	1 800	22 500
ATL 2013/2	5 000	50 000
ATTIJARI BANK	714	10 000
ATTIJARI LEASING	1 000	10 000
BH 2009	2 538	30 000
BH SUB	1 400	70 000
BH	7000	70 000
BTE 2010	3 010	43 000
BTE 2011	5 000	50 000
BNA 2011	5 000	50 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2009/2	100	500
CIL 2010/2	600	15 000
CIL 2011/1	1 200	20 000
CIL 2012	1 500	15 000
EL WIFACL LEASING	3 000	30 000
FCC BIAT 1	2 333	5 000
FCC BIAT 2	3 797	5 500
UNIFACTOR	900	15 000

UBIFACTOR 2013	3 000	30 000
UIB 2011	1 600	20 000
TUNISIE LEASING SUB 2009	140	7 000
TUNISIE LEASING 2011/1	1 800	30 000
TUNISIE LEASING 2011/2	1 800	30 000
TUNISIE LEASING SUB 2011	840	14 000
TUNISIE LEASING SUB 2013	3 000	30 000
TUNISIE LEASING 2013/1	2 000	20 000
STB SUB 2011	4 286	50 000
ATL 2011	5 000	50 000
ATL 2012-1	3 200	40 000
TSIE LEASING 2012-1	1 600	20 000
BTK 2012-1	3 200	40 000
CDC2012	10 000	-

Total **1018**

d. SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 222 297 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachés	Total FG	Provisions au 31/12/2013
Fonds ATD SICAR	210 235	4 293	214 719	6 786
Fonds CHALLENGE SICAR	9 248	29	9 086	1 933
Fonds STB SICAR	636	440	1 076	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	0	928	222
Fonds SENED SICAR	1 250	66	1 316	-
Total	222 297	4 828	227 125	9 122

e. Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 29 966 KDT au 31 décembre 2013. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2013
AFC	290	60 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	6 764	82 340	86,83%	1 348	58
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	126
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	139
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 109
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 059	13,90%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,05%	-	3
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,69%	-	7
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,46%	-	-
SARI	66	659	2,00%	15	-

UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	31
IRADET 20	70	7 000	11,52%	-	1
IRADETT 50	70	7 000	11,41%	-	1
IRADETT100	70	7 000	18,05%	-	-
IRADETT CEA	70	7 000	20,33%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,81%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,05%	-	3
Total	29 966			1 372	1 525

f. Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 21 416 KDT au 31 décembre 2013. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions Au 31/12/2013	Dividendes 2013
STICODEVAM	104	24 987	3,33%	-	14
SITH	28	28 000	10,00%	28	-
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-	-
COTUNACE	222	2 485	1,24%	-	5
STE MON TUNISIE	231	4 279	8,56%	-	32
SODINO SICAR	700	70 000	1,46%	242	-
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-	4
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-	36
TUNIS-RE	654	89 386	0,60%	-	31
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	71	-
I B S	400	233 945	16,90%	-	-
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-	-
CMT	300	30 000	3,00%	300	-
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-	-
SWIFT	5	9	0,01%	-	-
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	-
STPI	500	5 000	12,50%	-	87
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	176	-
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	207	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	72	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	2 000	2 000	20,25%	423	-
FINAOSICAV	250	2 500	3,70%	-	8
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	67	-
FCPR IN'TECH	1500	2000	8,70%	553	-
FCPR MAX ESPOIR	1 000	1 000	9,52%		
FCPR CAPITALEASE FUND	200	2 000	24,91%	2	
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	24	-
SMART EQUITY	500	407	15,28%	-	-
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	-	2
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Medenine	70	700	14,00%	-	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	-	-
FCP FINA 60	10	10	1,53%	-	-

SAGES CAPITAL	100	10 000	20%	100	-
Visa INC	470	9 580	1,18%	-	11
Academie de Banques et Finances	0,1	5	0,10%	-	-
FCPR "ALTER MED"	2 458	1 500	11,09%	1 084	-
Total	21 416			3 489	230

g. Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 1 629 KDT au 31 décembre 2013. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions Au 31/12/2013	Plus-value courue et réservée	Pourcentage de détention
SHTS	662	66 250	1 865	662	1 865	6,22%
SMALT INVESTMENT	100	1 000	234	100	234	4,76%
PRIMAVERA	395	3 945	1 234	395	1 234	5,0%
BIFECTA	250	25 000	558	250	558	18,52%
STE EX TOURISTIQUE	87	875	169	88	169	4,21%
FLAMINGO BEACH	135	13 500	175	135	175	16,56%
Total	1 630		4 235	1 630	4 235	

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2013 à 59 083 KDT contre 59 243 KDT au 31 décembre 2012,

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.12	Acquisition	Cession	VB au 31.12.13	Amortissements cumulés au 31.12.2013	Reprises 2013	V Nette au 31.12.13
Terrains	4 998	13	-	5 011	-	-	5 011
Immeubles	22 937	424	-	23 361	11 286	-	12 075
Matériels et Mobiliers	5 790	847	124	6 513	4 117	111	2 507
Matériels informatiques	24 917	1 342	594	25 665	21 536	573	4 702
Matériels roulants	5 978	1 436	-	7 414	5 183	-	2 231
Matériels de sécurité	3 942	152	22	4 072	1 506	13	2 579
Logiciels informatiques	37 676	2 228	472	39 432	23 092	351	16 691
AAI	15 253	1 159	-	16 412	12 206	-	4 206
Autres Immobilisations	6 755	6 805	4 420	9 140	59	-	9 081
Total	128 246	14 406	5 632	137 020	78 985	1 048	59 083

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève fin 2013 à 71 573 KDT contre 50 022 KDT fin 2012, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Comptes d'attente	55 001	33 626
Crédits & Avances aux Personnels	16 107	15 593
Impôts Actif	4 402	4 325
Charges à répartir	557	457
Stocks Imprimés & Fournitures	682	578
Crédits pris en charge par l'Etat	355	405
Provisions sur autres actifs	(5 531)	(4 959)
Total	71 573	50 022

7.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 557 KDT au 31 décembre 2013 contre un montant de 457 KDT à fin 2012 soit une augmentation de 100 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2013	Résorptions cumulées Déc-12	Résorption exercice 2013	Résorptions cumulées Déc-13	V.Nette Déc 2013
Autres charges à répartir	954	269	128	397	557
Total	954	269	128	397	557

3.2. PASSIF**Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 370 398 KDT au 31 décembre 2012 à 469 564 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts	461 594	365 371
Dépôts à vue	7 859	4 772
Dettes rattachées	109	253
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	469 564	370 398

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présentent comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	450 291	11 303	-	-	461 594
Dépôts à vue	7 859	-	-	-	7 859
Dettes rattachées	79	30	-	-	109
Autres dépôts à affecter	2	-	-	-	2
Total	458 231	11 333	-	-	469 564

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 712 899 KDT au 31 décembre 2013 contre 3 543 631 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts à vue	1 431 299	1 218 747
Dépôts à Terme	1 489 525	1 498 809
Comptes d'épargne	658 367	620 875
Autres sommes dues à la clientèle	121 577	194 775
Dettes rattachées	12 131	10 425
Total	3 712 899	3 543 631

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 431 299	-	-	-	1 431 299
Dépôts à Terme	741 873	496 521	251 131	-	1 489 525
Comptes d'épargne	658 367	-	-	-	658 367
Autres sommes dues à la clientèle	121 577	-	-	-	121 577
Dettes rattachées	12 131	-	-	-	12 131
Total	2 965 247	496 521	251 131	-	3 712 899

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 167 862 KDT au 31 décembre 2013 contre 149 398 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 18 464 KDT.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Emprunt obligataire	75 968	83 481
Lignes de crédit extérieures	86 597	60 804
Dotation FONAPRA	1 618	1 745
Dotation FOPRODI	290	200
Intérêts courus	3 389	3 168
Total	167 862	149 398

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire	-	7 514	31 819	36 635	75 968
Lignes de crédit extérieures	22 972	7 459	28 387	27 779	86 597
Dotation FONAPRA	1 618	-	-	-	1 618
Dotation FOPRODI	290	-	-	-	290
Intérêts courus	3 389	-	-	-	3 389
Total	28 269	14 973	60 206	64 414	167 862

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 48 974 KDT contre 35 255 KDT à fin 2012, soit une augmentation de 13 719 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2013	31.12.2012
Frais liés au Personnel	14 456	13 040
Divers frais à payer	7 761	7 586
Impôts Passifs	13 023	7 511
Provisions pour risques et charges	3 367	2 800
Comptes D'attente	10 367	4 318
Total	48 74	35 55

CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2013 ont atteint 465 890 KDT fin 2013 contre 460 079 KDT fin 2012, soit une augmentation de 5 811 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2012 avant affectation	100 000	130 471	10 000	4 219	19 293	124 785	2 790	18 400	14		50 107	460 079
Réserves à régime spécial devenues disponibles		(1 567)			(19 293)						20 860	-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2012												
- Réserve pour réinvestissement						48 975					(48 975)	-
-Dividendes											(22 000)	(22 000)
-Résultats reportés									-7		7	-
Réserves à régime spécial devenues disponibles					27 000	(27 000)					-	-
Modifications comptables										(17 215)		(17 215)
Résultat net 31.12.2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-		45 025	45 025
Solde au 31.12.2013 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	27 000	146 760	2 790	18 400	7	(17 215)	45 025	465 890

3.3. ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 184 864 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 153 185 KDT au cours de l'exercice 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts sur crédit CT & MLT	147 289	120 126
Intérêts sur comptes courants débiteurs	28 855	21 639
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 345	9 655
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	374	1 765
Total	184 864	153 185

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 42 560 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 37 235 KDT au cours de l'exercice 2012:

Désignation	2013	2012
Commissions sur comptes et moyens de paiement	22 954	20 943
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 715	7 669
Récupérations et autres commissions	8 162	5 194
Commissions sur opérations internationales	2 729	3 429
Total	42 560	37 235

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 61 773 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 64 167 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Produits sur Bons de Trésor	40 636	49 407
Décote sur titres de transactions	(827)	(4 704)
Prime sur titres de transactions	10 308	11 452
Gains sur portefeuille-titres commercial	50 117	56 155
Profit/ Perte sur opérations de change	1 115	81
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	52 209	8 714
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(41 668)	(783)
Gains sur opérations financières	11 656	8 012
Total	61 773	64 167

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 13 866 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 10 617 KDT au cours de l'exercice 2012 soit une augmentation de 3 249 KDT :

Désignation	2013	2012
Produits de valeurs mobilières	7 491	6 170
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 375	4 447
Total	13 866	10 617

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 128 423 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 100 357 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts sur dépôts à terme	62 250	49 875
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	27 684	19 423
Intérêts sur comptes d'épargne	18 867	12 976
Intérêts sur dépôts à vue	12 591	11 588
Intérêts sur ressources spéciales et emprunt obligataire	7 031	6 495
Total	128 423	100 357

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 22 614 KDT au cours de 2013 contre un montant de 16 981 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012 Retraité	2012
Dotations aux provisions sur créances et passifs	28 846	29 496	29 496
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	1 633	2 027	-
Dotations aux provisions collectives	3 129	4 483	4 483
Frais et pertes sur créances	2 343	855	855
Reprises sur provisions	(13 337)	(19 880)	(19 880)
Total	22 614	16 981	14 954

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 509 KDT au cours de 2013 contre un montant de 3 040 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	4 352	3 133
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(843)	(93)
Total	3 509	3 040

Note 22 : Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 54 074 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 47 463 KDT au cours de l'exercice 2012 soit une diminution de 6 611 KDT.

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 28 818 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 26 750 KDT au cours de l'exercice 2012 soit une augmentation de 2 068 KDT.

3.4. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 24 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2013 un solde de 125 345 KDT contre un solde de 409 595 KDT au 31 décembre 2012 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(99 359)	186 822
Dépôts et avoires auprès des correspondants étrangers	284 457	49 572
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(59 752)	173 201
Total	125 345	409 595

4. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 25 : Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2013, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 41 200 KDT.

Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 14 323 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2016 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 26 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2013	Exercice 2012
Avantages à court terme	2 372	2 135
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	2 372	2 135

Note 27: Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2013 des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 149 659 KDT et se détaille comme suit:

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement Bilan	Engagement Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	55 722	55 841	111 563
Groupe BEN SEDRINE	5 000	10	5 010
Groupe ABBES	17 252	13 770	31 022
Groupe RIDHA ZERZERI	1 510	70	1 580
Groupe CHEDLY BEN AMMAR	485	-	485
Total	79 968	69 691	149 659

- L'encours total au 31.12.2013 des engagements des Directeurs Généraux Adjoints s'élève à 24 KDT.
- L'encours total au 31.12.2013 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 31 148 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	7 868
CODIS	6 802
Société Arabe de Réalisations Immobilière	9 044
Arab Tunisian Lease	5 070
Arab Financial Consultant	2 364
Total	31 148

- L'encours total des emprunts obligataires au 31.12.2013 sur les entreprises liées s'élève à 24 500 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	3 900
Arab Tunisian Lease	20 600
Total	24 500

- L'encours au 31.12.2013 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts	217 829
Emprunts	(157 092)

- L'ATB a conclu en 2013 avec Arab Tunisian Développement SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant respectif de 44 480 KDT et 3 000 KDT portant le montant total des fonds débloqués de 162 754 KDT à 210 234 KDT au 31.12.2013.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
 - Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 86,83% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT.
 - L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,05% du capital au 31.12.2013,. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 12 KDT.
 - L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 11,52% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
 - L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 11,41% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
 - L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 18,05% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte

titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 20,33% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,81% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 1,05% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,41% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,46% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB

détient 30% du capital au 31.12.2013, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.

- L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI. Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 15 KDT au cours de 2013.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 20 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 465 890 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 45 025 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers « Méthodes comptables appliquées », décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 18 848 KDT, dont 17 215 KDT imputées directement sur les capitaux propres d'ouverture et 1 633 KDT sur le résultat de l'exercice 2013.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de l'information à travers la piste d'audit.

Nos recommandations pour l'amélioration du système de contrôle interne de la banque ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne adressés au conseil d'administration de la banque.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil

Pour le Consortium

Membre de CPA International

FMBZ KPMG/CMC DFK

Chiheb GHANMI

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2013

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2013 aux obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 5 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 43 KDT.

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2013 aux obligations émises par UNIFACTOR, dans laquelle elle détient 6,97% du capital, pour un montant de 3 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 45 KDT.

L'Arab Tunisian Bank a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 41 200 KDT.

En contre partie, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 1% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice.

En plus de cette commission, la « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2013 à 3 900 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 96 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%) et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 20.04.2013, les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2013 à 210 235 KDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 3 014 KDT HTVA.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2013 à 20 600 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 122 KDT.

Arab Tunisian Invest (ATI SICAF)

En vertu de la convention conclue entre l'ATB et ATI SICAF, la banque affecte son personnel salarié au profit de la dite société. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice correspond aux salaires payés qui s'élèvent à 15 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	11.52%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	11.41%	
FCP IRADETT 100	18.05%	
FCP IRADETT CEA	20.33%	
FCP SALAMETT CAP	0.81%	
FCP SALAMETT PLUS	1.05%	
ARABIA SICAV	86.83%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0.05%	
AXIS TRESORERIE SICAV	0.69%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0.46%	

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
 - La rémunération et avantages accordés aux deux (2) Directeurs Généraux Adjointes sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Chacun d'eux reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
 - Le Président et membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

LIBELLE	Direction générale		Directeurs généraux adjoints		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	1 509	88	488	20	31		344	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total rémunérations	1 509	88	488	20	31	0	344	0

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil

Membre de CPA International

Chiheb GHANMI

Pour le Consortium

FMBZ KPMG / CMC DFK

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et M. Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
ACTIFS			
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	7 520 474	2 754 275
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	298 109 120	273 733 438
Portefeuille-titres de placement	6	575 664	196 913
Portefeuille d'investissement	7	3 569 091	2 802 379
Valeurs Immobilisées	8	3 624 299	3 262 581
Autres actifs	9	3 516 914	1 767 701
TOTAL DES ACTIFS		<u>316 915 562</u>	<u>284 517 287</u>
		31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
PASSIFS			
	Notes		
Concours bancaires	10	2 673 709	8 652 750
Dettes envers la clientèle	11	4 114 715	2 842 335
Emprunts et dettes rattachées	12	239 910 198	226 237 924
Fournisseurs et comptes rattachés	13	22 783 273	16 385 310
Autres passifs	14	1 706 767	2 225 689
TOTAL DES PASSIFS		<u>271 188 662</u>	<u>256 344 010</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	20 000 000
Réserves		4 190 171	2 958 100
Prime d'émission		8 830 000	1 000 000
Résultats reportés		1 583 107	1 411 022
Résultat de l'exercice		2 423 622	2 804 155
Total des capitaux propres	15	<u>45 726 899</u>	<u>28 173 277</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>316 915 562</u>	<u>284 517 287</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2013
(*Exprimé en dinars*)

	31 Décembre <u>2013</u>	31 Décembre <u>2012</u>
ENGAGEMENTS DONNES	38 307 390	28 578 238
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	19 005 294	11 753 357
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	19 302 096	16 824 881
ENGAGEMENTS RECUS	631 621 007	584 803 368
Cautions Reçues	226 032 135	217 915 622
Garanties Reçues	1 073 122	1 170 555
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39 803 606	33 705 873
Valeurs des biens, objet de leasing	364 712 144	332 011 318
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	47 014 446	6 023 991
Emprunts obtenus non encore encaissés	47 000 000	6 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	14 446	23 991

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	26 499 608	24 619 262
Intérêts et charges assimilées	17	(15 350 723)	(12 948 095)
Produits des placements	18	178 553	134 833
Autres produits d'exploitation	19	24 900	24 000
Produits nets		<u>11 352 338</u>	<u>11 830 000</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	3 421 138	2 981 279
Dotations aux amortissements	21	518 894	353 324
Autres charges d'exploitation	22	2 187 185	1 779 867
Total des charges d'exploitation		<u>6 127 216</u>	<u>5 114 470</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 225 122</u>	<u>6 715 530</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 696 476	2 937 681
Dotations nettes aux autres provisions	24	243 836	27 485
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 284 810</u>	<u>3 750 364</u>
Autres pertes ordinaires	25	(210 847)	(507)
Autres gains ordinaires	26	35 699	628
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 109 662</u>	<u>3 750 485</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(686 040)	(946 330)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>2 423 622</u>	<u>2 804 155</u>
Résultat par action		0,496	0,701

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	211 439 157	185 289 135
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(200 380 156)	(181 522 028)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(6 013 550)	(4 969 775)
Intérêts payés	31	(14 843 261)	(12 978 958)
Impôts et taxes payés	32	(4 802 234)	(812 867)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(1 264 041)	515
		<u>(15 864 086)</u>	<u>(14 993 980)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(700 816)	(573 255)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	33 991	600
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 021 312)	(500 000)
		<u>(1 688 137)</u>	<u>(1 072 655)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	15	16 530 000	-
Dividendes et autres distributions	36	(1 400 000)	(1 000 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	338 884 959	374 400 004
Remboursements d'emprunts	12	(325 717 496)	(363 365 279)
		<u>28 297 464</u>	<u>10 034 725</u>
Variation de trésorerie			
		<u>10 745 241</u>	<u>(6 031 910)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	(5 898 475)	133 435
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	4 846 765	(5 898 475)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2013	2012		2013	2012		2013	2012
Intérêts de leasing	24 755 966	23 486 199	Intérêts et charges assimilés	15 350 723	12 948 095			
Intérêts de retard	531 668	413 498						
Variation des produits réservés	144 874	(100 667)						
Produits accessoires	1 067 099	820 232						
Autres produits d'exploitation	24 900	24 000						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>26 524 508</u>	<u>24 643 262</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>15 350 723</u>	<u>12 948 095</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>11 173 785</u>	<u>11 695 168</u>
Marge commerciale (PNB)	11 173 785	11 695 168	Autres charges d'exploitation	2 187 185	1 779 867			
Produits des placements	178 553	134 833	Charges de personnel	3 421 138	2 981 279			
<u>Sous total</u>	<u>11 352 338</u>	<u>11 830 000</u>	<u>Sous total</u>	<u>5 608 322</u>	<u>4 761 146</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>5 744 016</u>	<u>7 068 854</u>
Excédent brut d'exploitation	5 744 016	7 068 854	Dotations aux amortissements et aux résorptions	518 894	353 324			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 536 989	737 316	- Pour dépréciation des créances	2 983 465	3 674 996			
- pour risque et charges	15 414		- Pour dépréciation des titres	259 250	-			
Autres produits ordinaires	35 699	628	- Pour dépréciation des autres actifs	-	27 485			
			Transfert de provisions en couverture des immobilisations corporelles	250 000	-			
			Autres pertes ordinaires	210 847	507			
			Impôts sur les bénéfices	686 040	946 330			
<u>Sous total</u>	<u>7 332 118</u>	<u>7 806 798</u>	<u>Sous total</u>	<u>4 908 496</u>	<u>5 002 643</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>2 423 622</u>	<u>2 804 155</u>
						<u>Résultat net</u>	<u>2 423 622</u>	<u>2 804 155</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs

compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques	7 519 910	2 753 653
- Caisses	565	622
<u>Total</u>	<u>7 520 474</u>	<u>2 754 275</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Créances sur contrats mis en force	314 873 162	289 144 632
Encours financiers	298 985 119	272 799 216
Impayés	17 000 942	17 234 332
Intérêts échus différés	(1 291 245)	(1 160 197)
Valeurs à l'encaissement	132 704	225 639
Impayés sur créances abandonnées	45 643	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 776 387	2 405 829
Total brut des créances leasing	<u>316 649 549</u>	<u>291 550 461</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 720 444)	(6 493 061)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 804 768)	(8 195 174)
Provisions collectives	(1 700 000)	(1 700 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	-
Produits réservés	(1 186 405)	(1 383 146)
Provisions sur créances abandonnées	(45 643)	(45 643)
Total net des créances leasing	<u>298 109 120</u>	<u>273 733 438</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2012	<u>275 205 045</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	181 288 146
- Relocations	8 002 378
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(145 717 577)
- Relocations	(7 515 628)
- Cessions à la valeur résiduelle	(8 016)
- Cessions anticipées	(9 973 952)
- Transfert en immobilisations corporelles	(250 000)
- Radiation de créances	(268 889)
Solde au 31 décembre 2013	<u>300 761 506</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Créance à plus de cinq ans		3 509 079	1 645 282
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		185 360 158	164 731 829
- Créance à moins d'un an		136 077 556	126 656 305
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	<u>324 946 793</u>	<u>293 033 416</u>
- Revenus à plus de cinq ans		312 243	112 070
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		18 925 397	15 344 370
- Revenus à moins d'un an		20 565 966	18 249 433
Total des produits financiers non acquis	(2)	<u>39 803 606</u>	<u>33 705 873</u>
- Valeurs résiduelles	(3)	1 767 147	951 449
- Contrats suspendus	(4)	12 074 785	12 520 224
- Contrats en cours	(5)	1 776 387	2 405 829
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	<u>300 761 506</u>	<u>275 205 045</u>

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Bâtiment et travaux publics	45 548 314	35 082 255
- Industrie	35 885 482	36 911 092
- Tourisme	34 681 588	32 207 659
- Commerce et services	156 930 853	144 312 020
- Agriculture	27 715 269	26 692 019
	<u>300 761 506</u>	<u>275 205 045</u>

5.2.2 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Equipements	37 080 785	31 558 257
- Matériel roulant	217 375 613	200 218 159
- Matériel spécifique	26 575 455	28 178 556
<u>Sous Total</u>	<u>281 031 853</u>	<u>259 954 972</u>
- Immobilier	19 729 653	15 250 073
	<u>300 761 506</u>	<u>275 205 045</u>

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	8 431 599	8 525 204
Inférieur à 1 mois	3 474 968	3 286 539
Entre 1 à 3 mois	2 705 645	2 732 081
Entre 3 et 6 mois	792 264	833 581
Entre 6 mois et 1 année	493 930	447 395
Supérieur à 1 année	964 792	482 755
Notes de débit et Intérêts de retard (*)	-	742 853
<u>Clients litigieux (2)</u>	8 569 342	8 709 129
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>17 000 942</u>	<u>17 234 332</u>

(*) : Les notes de débit et les intérêts de retard sont présentés, en 2013, parmi les tranches de créances par âge.

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	249 350 745	35 289 853	1 169 984	1 537 608	11 636 928	298 985 119
Impayés	1 058 101	4 484 896	454 481	688 688	10 314 776	17 000 942
Contrats en instance de mise en force	1 776 387	-	-	-	-	1 776 387
CREANCES LEASING	252 185 233	39 774 749	1 624 465	2 226 296	21 951 704	317 762 447
Avances reçues (*)	(3 544 782)	(26 263)	-	-	(537 671)	(4 108 715)
ENCOURS GLOBAL	248 640 451	39 748 487	1 624 465	2 226 296	21 414 032	313 653 732
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 583 602	421 692	-	-	-	19 005 294
TOTAL ENGAGEMENTS	267 224 054	40 170 179	1 624 465	2 226 296	21 414 032	332 659 027
Produits réservés	-	-	(37 749)	(99 896)	(1 048 760)	(1 186 405)
Provisions sur encours financiers	-	-	(40 726)	(24 942)	(6 654 776)	(6 720 444)
Provisions sur impayés	-	-	(55 561)	(494 781)	(8 254 426)	(8 804 768)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)	(83 170)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(134 036)	(619 619)	(16 041 131)	(16 794 787)
ENGAGEMENTS NETS	267 224 054	40 170 179	1 490 429	1 606 677	5 372 901	315 864 240
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,49%	0,67%	6,44%	
			7,59%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2012			9,41%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,25%	27,83%	74,91%	
			66,48%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2012			56,70%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Actions cotées	580 314	192 476
- Titres SICAV	-	4 437
Total brut	<u>580 314</u>	<u>196 913</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(4 650)	-
Total net	<u>575 664</u>	<u>196 913</u>

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation	4 163 890	254 600
- Titres immobilisés	81 112	2 547 779
Montant brut	<u>4 245 002</u>	<u>2 802 379</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(421 312)	-
Montant libéré	<u>3 823 691</u>	<u>2 802 379</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(254 600)	-
Montant net	<u>3 569 091</u>	<u>2 802 379</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2012</u>	254 600	254 600	-
Additions de la période			
- Société Eclair Prym	600 000	600 000	-
- Société "NIDA"	842 623	421 312	421 312
Reclassement de la période du poste "Titres immobilisés" au poste "Titres de participation"			
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	2 200 000	-
- Société "NIDA"	266 667	266 667	-
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	<u>4 163 890</u>	<u>3 742 579</u>	<u>421 312</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2012</u>	2 547 779	2 547 779	-
Reclassement de la période du poste "Titres immobilisés" au poste "Titres de participation"			
- Société immobilière ECHARIFA	(2 200 000)	(2 200 000)	-
- Société "NIDA"	(266 667)	(266 667)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	<u>81 112</u>	<u>81 112</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	50,92%	2 546	100	254 600	2010
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000	2010-2012
- Société NIDA Versements restant à effectuer	7,40%	1 109 290	1	1 109 290 (421 312)	2010-2013
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
<u>Total</u>				<u>3 742 579</u>	

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	50 000	2005
<u>Total</u>				<u>81 112</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert (*)	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	248 559	52 863	-	-	301 422	210 923	35 677	-	246 600	-	54 822
Total des immobilisations incorporelles		248 559	52 863	-	-	301 422	210 923	35 677	-	246 600	-	54 822
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	-	-	250 000	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 214 657	-	-	-	2 214 657	326 723	79 089	-	405 812	-	1 808 845
Matériel de transport	20,0%	725 233	105 680	-	87 678	743 235	368 095	130 865	86 208	412 752	-	330 483
Equipements de bureau	10,0%	526 631	40 646	-	-	567 277	258 772	48 040	-	306 811	-	260 465
Matériel informatique	33,3%	275 519	93 284	-	29 454	339 350	238 447	27 600	29 454	236 593	-	102 757
Installations générales	10,0%	442 738	40 071	-	-	482 809	143 473	45 626	-	189 100	-	293 709
Autres matériels	10,0%	41 515	3 813	-	-	45 328	23 119	3 040	-	26 160	-	19 168
Immobilisations en cours		-	396 768	-	-	396 768	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		4 583 575	680 262	250 000	117 132	5 396 705	1 358 629	334 260	115 662	1 577 228	250 000	3 569 477
TOTAUX		4 832 134	733 125	250 000	117 132	5 698 127	1 569 552	369 937	115 662	1 823 828	250 000	3 624 299

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Il s'agit d'un bien ayant fait l'objet d'une opération de leasing et qui a été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Charges reportées	769 974	451 352
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	152
- Prêts au personnel	951 083	759 293
- Personnel, avances et acomptes	3 272	3 800
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés (voir note 27)	173 300	-
- Etat, crédit de TVA	349 565	-
- Etat, TCL en cours de restitution	113 056	113 056
- Compte courant "AMILCAR LLD"	750 000	250 000
- Produits à recevoir des tiers	239 241	27 980
- Débiteurs divers	36 941	36 941
- Charges constatées d'avances	23 937	122 949
- Prestataires de services débiteurs	4 214	-
<u>Total brut</u>	<u>3 553 235</u>	<u>1 804 022</u>
A déduire :		
- Provisions	(36 321)	(36 321)
<u>Montant net</u>	<u>3 516 914</u>	<u>1 767 701</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	42 400	428 870	471 270	42 400	148 957	191 357	279 913
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	144 279	-	144 279	14 000
Frais d'émission des emprunts	(a)	1 816 205	323 031	2 139 236	1 378 853	284 322	1 663 175	476 061
TOTAUX		2 016 884	751 901	2 768 785	1 565 532	433 279	1 998 811	769 974

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 284 322 figure parmi les charges financières.

La partie non résorbée des charges à répartir correspond aux dépenses engagées pour l'élaboration du manuel de procédures.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques, découverts	2 673 709	8 652 750
<u>Total</u>	<u>2 673 709</u>	<u>8 652 750</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 108 715	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>4 114 715</u>	<u>2 842 335</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques locales	82 536 808	77 345 780
- Banques étrangères	4 996 434	-
- Emprunts obligataires	68 000 000	74 000 000
- Billets de trésorerie	44 050 000	37 250 000
- Certificats de leasing	38 180 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>237 763 243</u>	<u>224 595 780</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	618 548	418 715
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 707 050	1 314 762
- Intérêts courus sur certificats de leasing	308 563	252 852
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(487 205)	(344 185)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>2 146 956</u>	<u>1 642 144</u>
<u>Total</u>	<u>239 910 198</u>	<u>226 237 924</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2013
 (exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	25 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	100 500 000	100 500 000	25 000 000	-	25 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	11 000 000	46 000 000	44 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	180 000	-	180 000	-	180 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	146 680 000	144 500 000	38 180 000	-	38 180 000
Billets de Trésorerie à court terme	44 050 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	37 250 000	123 300 000	116 500 000	44 050 000	-	44 050 000
<u>Sous-total</u>			37 250 000	123 300 000	116 500 000	44 050 000	-	44 050 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			73 250 000	269 980 000	261 000 000	82 230 000	-	82 230 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2008/1	10 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
HL 2009/01	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
HL 2009/02	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			74 000 000	20 000 000	26 000 000	68 000 000	40 000 000	28 000 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 4,996 (2013-2023)	4 996 434	Semestriellement (2016-2022)	-	4 996 434	-	4 996 434	4 996 434	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			-	4 996 434	-	4 996 434	4 996 434	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
B.I.A.T (2008/1)	7 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	809 856	-	809 856	-	-	-
B.I.A.T (2008/2)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	362 287	-	362 287	-	-	-
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	475 000	-	380 000	95 000	-	95 000
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 496 035	-	981 537	514 498	-	514 498
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 657 584	-	1 090 208	567 376	-	567 376
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 655 540	-	1 087 274	568 266	-	568 266
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 700 000	-	1 200 000	1 500 000	300 000	1 200 000
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 250 000	-	1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	500 000	625 000	125 000	500 000
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	500 000	625 000	125 000	500 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 666 667	-	1 000 000	1 666 667	666 667	1 000 000
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	610 595	-	215 374	395 221	166 330	228 892
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	2 489 507	-	858 537	1 630 970	718 546	912 424
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 695 748	-	487 596	1 208 152	691 191	516 960
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 019 567	-	293 167	726 400	415 578	310 822
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 400 000	-	400 000	1 000 000	600 000	400 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	756 238	-	216 545	539 693	310 245	229 447
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 902 246	-	946 789	2 955 457	1 943 123	1 012 333
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	2 916 666	-	1 666 666	1 250 000	-	1 250 000
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	3 333 332	-	1 666 668	1 666 664	-	1 666 664
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	6 386 565	-	1 281 631	5 104 934	3 748 428	1 356 506
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	2 550 000	-	600 000	1 950 000	1 350 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 789 474	-	421 053	1 368 421	947 369	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 500 000	-	300 000	1 200 000	900 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	4 303 804	-	995 841	3 307 963	2 260 880	1 047 083
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 727 004	-	631 695	2 095 309	1 431 575	663 734
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 807 983	-	415 954	1 392 029	953 576	438 453
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 901 082	-	438 437	1 462 645	999 753	462 892
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	2 000 000	-	449 986	1 550 014	1 063 538	486 476
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	500 000	-	113 995	386 005	264 999	121 005
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BTL 2,750 MDT (2012)	2 750 000	Mensuellement (2012-2013)	1 833 000	-	1 833 000	-	-	-
AMEN BANK 5,908 MDT (2013)	5 908 525	En bloc le 31 juillet 2013	-	5 908 525	5 908 525	-	-	-
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	6 000 000	479 152	5 520 848	4 437 517	1 083 330
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	653 638	4 346 362	3 419 126	927 236
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 133 766	866 234
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	-	1 000 000	-	1 000 000	428 571	571 429
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 482 659	517 341
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	232 084	4 767 916	3 896 444	871 472
AMEN BANK 3 MDT (2013)	3 000 000	En bloc le 24 octobre 2013	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	-	3 000 000	750 000	2 250 000	750 000	1 500 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
Total des crédits des banques locales			77 345 780	43 908 525	38 717 496	82 536 808	52 229 882	30 306 927
Total général			224 595 780	338 884 959	325 717 496	237 763 243	97 226 317	140 536 927

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	13 884	10 175
<u>Sous total</u>	<u>13 884</u>	<u>10 175</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	-	11 500
- Fournisseurs, retenue de garantie	43 808	-
<u>Sous total</u>	<u>43 808</u>	<u>11 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	3 180 656	717 283
- Effets à payer	19 537 095	15 638 522
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>22 725 581</u>	<u>16 363 635</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 783 273</u>	<u>16 385 310</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	49 164	44 562
- Personnel, autres charges à payer	81 101	90 000
- Etat, retenues sur salaires	76 069	77 682
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	348 487	229 519
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	52 023	10 664
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	13 583	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	-	400 423
- Etat, autres impôts et taxes à payer	65 108	40 110
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	1 462	949
- Etat, TVA à payer	-	596 102
- CNSS	182 021	164 513
- CAVIS	25 059	20 387
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	9 901	6 693
- Créiteurs divers	6 335	4 653
- Prestataires Assurances	487 845	200 921
- Diverses Charges à payer	291 109	305 597
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500
- Provisions pour risques et charges	-	15 414
<u>Total</u>	<u>1 706 767</u>	<u>2 225 689</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Capital social	(A)	28 700 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	702 192	491 433
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	2 466 667
- Primes d'émission		8 830 000	1 000 000
- Résultats reportés		1 583 107	1 411 022
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>43 303 277</u>	<u>25 369 122</u>
Résultat de l'exercice (1)		2 423 622	2 804 155
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	<u>45 726 899</u>	<u>28 173 277</u>
Nombre d'actions (2)	(*)	4 884 500	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,496	0,701

(A) l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1er janvier 2013.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 16.124.372 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	3 487 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	1 583 107
- Résultat de l'exercice	2 223 286
(après déduction de 5% au titre de la réserve légale)	

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	20 000 000	338 221	1 966 667	1 000 000	1 016 669	2 047 565	26 369 122
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 juin 2012		153 212	500 000		1 394 353	(2 047 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011					(1 000 000)		(1 000 000)
Résultat de l'exercice 2012						2 804 155	2 804 155
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000			16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084	(2 804 155)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012					(1 400 000)		(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013						2 423 622	2 423 622
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	2 423 622	45 726 899

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts de leasing	24 755 966	23 486 199
- Intérêts de retard	531 668	413 498
- Préloyer	123 911	107 486
- Frais de dossier	239 074	212 934
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	273 445	223 909
- Frais de rejet	335 424	248 903
- Commissions d'assurance	95 246	27 000
Total des produits	<u>26 354 734</u>	<u>24 719 929</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	339 073	328 062
Intérêts de retard antérieurs	11 381	16 392
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(194 495)	(431 912)
Intérêts de retard	(11 085)	(13 208)
Variation des produits réservés	<u>144 874</u>	<u>(100 667)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>26 499 608</u>	<u>24 619 262</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	260 278 992	236 444 420
. A la fin de la période	286 910 334	260 278 992
. Moyenne (D)	273 594 663	248 361 706
- Intérêts de la période (C)	24 755 966	23 486 199
- Taux moyen (C) / (D)	9,05%	9,46%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 759 984	3 999 247
- Intérêts des crédits des banques locales	5 357 019	4 297 005
- Intérêts des crédits des banques étrangères	14 412	-
- Intérêts des autres opérations de financement	4 479 164	4 045 140
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	284 322	267 070
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>14 894 901</u>	<u>12 608 461</u>
- Intérêts des comptes courants	333 273	297 801
- Autres charges financières	122 548	41 832
Total des autres charges financières	<u>455 822</u>	<u>339 633</u>
Total général	<u>15 350 723</u>	<u>12 948 095</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	224 595 780	213 561 055
. A la fin de l'exercice	237 763 243	224 595 780
. Moyenne (B)	231 179 511	219 078 418
- Taux moyen (A) / (B)	6,44%	5,76%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes	107 168	91 376
- Plus values sur cession des titres SICAV	60	3 849
- Revenus des comptes créditeurs	46 231	38 819
- Autres produits financiers	4 772	405
- Revenus des comptes courants associés	20 362	384
- Moins values sur cessions des titres SICAV	(39)	-
<u>Total</u>	<u>178 553</u>	<u>134 833</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits locatifs	24 900	24 000
<u>Total</u>	<u>24 900</u>	<u>24 000</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Salaires et complément de salaires	2 711 209	2 384 012
- Cotisations de sécurité sociales	482 868	403 050
- Autres charges sociales	227 061	194 218
<u>Total</u>	<u>3 421 138</u>	<u>2 981 279</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	35 677	38 442
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	334 260	314 058
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	148 957	-
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	824
<u>Total</u>	<u>518 894</u>	<u>353 324</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Achat de matières et fournitures	311 947	257 981
<u>Total des achats</u>	<u>311 947</u>	<u>257 981</u>
- Locations	244 985	182 013
- Entretien et réparations	53 945	30 092
- Primes d'assurances	62 215	16 085
- Etudes, recherches et services extérieurs	393	394
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>361 538</u>	<u>228 585</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	283 735	281 460
- Publicités, publications, relations publiques	214 067	196 854
- Déplacements, missions et réceptions	159 567	126 818
- Frais postaux et de télécommunications	182 097	198 515
- Services bancaires et assimilés	198 159	140 287
- Autres	128 270	104 828
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 165 894</u>	<u>1 048 762</u>
- Jetons de présence	45 000	-
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	5 000
- Rémunération du Comité de risques	12 500	5 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>70 000</u>	<u>10 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	83 597	67 796
- T.C.L	61 710	59 934
- Droits d'enregistrement et de timbres	121 941	95 887
- Pénalités	154	3 272
- Autres impôts et taxes	10 404	7 650
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>277 805</u>	<u>234 539</u>
<u>Total général</u>	<u>2 187 185</u>	<u>1 779 867</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 983 465	3 674 996
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 536 989)	(737 316)
- Transfert de provisions en couverture des immobilisations corporelles	250 000	
- Créances radiées	578 196	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(526 328)	-
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	(51 867)	-
<u>Total</u>	<u>1 696 476</u>	<u>2 937 681</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux provisions

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	27 485
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	254 600	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 650	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(15 414)	-
<u>Total</u>	<u>243 836</u>	<u>27 485</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Redressement fiscal (*)	209 604	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	479	-
- Autres pertes ordinaires	764	507
<u>Total</u>	<u>210 847</u>	<u>507</u>

(*) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA et ce, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Le dénouement de cette opération a eu lieu sans recours juridictionnels et a eu pour effet de ramener le crédit de TVA, au 30 avril 2011, de 2.079.035 dinars à 2.078.353 dinars et de réclamer à la société un complément d'impôt de 209.604 dinars, dont 13.020 dinars de pénalités.

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	33 000	600
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 699	28
<u>Total</u>	<u>35 699</u>	<u>628</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Résultat comptable	2 423 622	2 804 155
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	2 983 465	3 674 996
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	250 000	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	254 600	-
- Reprises sur provisions fiscales	1 536 989	737 316
- Reprises sur provisions fiscales 2010/2009 pour affaires en cours	3 712 140	1 776 610
- Dotations aux provisions des autres actifs courants	-	27 485
- Impôt sur les sociétés	686 040	946 330
- Diverses charges non déductibles	260 499	17 205
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	1 536 989	737 316
- Provisions fiscales 2010/2009 pour affaires en cours	3 712 140	1 776 610
- Reprises sur provisions comptables non déduites initialement	337 394	-
- Dividendes et plus values sur les actions cotées	107 168	91 376
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>6 413 665</u>	<u>7 378 797</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	2 983 465	3 674 996
Bénéfice fiscal	<u>3 430 200</u>	<u>3 703 800</u>
Réinvestissements exonérés		
- Société NIDA	-	400 000
- Société Eclair Prym Tunisie	-	600 000
Bénéfice imposable	<u>3 430 200</u>	<u>2 703 800</u>
Impôt sur les sociétés	<u>686 040</u>	<u>946 330</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	-	64 182
- Acomptes provisionnels payés	822 963	454 511
- Retenues à la source	36 377	27 214
Impôt à payer (Report d'impôt)	<u>(173 300)</u>	<u>400 423</u>

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	17 234 332	14 130 064
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(17 000 942)	(17 234 332)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	225 639	319 856
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(132 704)	(225 639)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(2 836 335)	(3 065 120)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	4 108 715	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(1 160 197)	(1 041 778)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	1 291 245	1 160 197
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 4	45 643	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 4	(45 643)	(45 643)
- TVA collectée		28 426 282	25 327 332
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	170 473 543	153 889 235
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	1 623 668	1 257 730
- Créances radiées	- Note 23	(578 196)	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	268 889	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(486 750)	(244 876)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	8 016	9 430
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	9 973 952	8 170 700
		<u>211 439 157</u>	<u>185 289 135</u>

Encaissements reçus des clients

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	16 363 635	8 525 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(22 725 581)	(16 363 635)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	181 288 146	164 813 365
- TVA sur Investissements	+	25 467 539	24 547 102
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(13 583)	-
		<u>200 380 156</u>	<u>181 522 028</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(3 800)	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	3 272	3 800
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(152)	(152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(37 700)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(122 949)	(15 974)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	23 937	122 949
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	10 175	33 941
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(13 884)	(10 175)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 9	-	-
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 9	4 214	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	44 562	28 228
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(49 164)	(44 562)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	90 000	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(81 101)	(90 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	9 160
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(17 500)	(17 500)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	77 682	52 273
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(76 069)	(77 682)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	229 519	196 283
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(348 487)	(229 519)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	164 513	129 065
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(182 021)	(164 513)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	20 387	14 779
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(25 059)	(20 387)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	6 693	4 770
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(9 901)	(6 693)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	305 597	269 997
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(291 109)	(305 597)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	411 926	222 300
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(220 135)	(172 945)
- TVA, payée sur biens et services	+	614 235	510 370
- Charges de personnel	+ Note 20	3 421 138	2 981 279
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 187 185	1 779 867
- Impôts et taxes	- Note 22	(277 805)	(234 539)
		<u>6 013 550</u>	<u>4 969 775</u>
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	323 031	239 304
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(344 185)	(246 008)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	487 205	344 185
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	10 664	543
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(52 023)	(10 664)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	1 314 762	1 334 988
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(1 707 050)	(1 314 762)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	418 715	262 436
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(618 548)	(418 715)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	252 852	359 480
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(308 563)	(252 852)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	15 350 723	12 948 095
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(284 322)	(267 070)
<u>Intérêts payés</u>		<u>14 843 261</u>	<u>12 978 958</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	400 423	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	-	(400 423)
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	-	(64 182)
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	173 300	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 9	(113 056)	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 9	113 056	113 056
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	40 110	23 770
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(65 108)	(40 110)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	949	838
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(1 462)	(949)
- TVA payée		3 290 176	-
- Impôts et taxes	+ Note 22	277 805	234 539
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	686 040	946 330
<u>Impôts payés</u>		<u>4 802 234</u>	<u>812 867</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	52 863	12 378
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	680 262	560 877
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	11 500	11 500
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(43 808)	(11 500)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>700 816</u>	<u>573 255</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	1 470	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	(479)	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	33 000	600
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>33 991</u>	<u>600</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 021 312	500 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 021 312</u>	<u>500 000</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes	+ Note 15	1 400 000	1 000 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>1 400 000</u>	<u>1 000 000</u>

NOTE 37 : Autres flux de trésorerie

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	27 980	185 912
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(239 241)	(27 980)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	36 941	9 359
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(36 941)	(36 941)
- Placements en début de période	+ Note 6	196 913	192 476
- Placements en fin de période	- Note 6	(580 314)	(196 913)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	-
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(750 000)	(250 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(4 653)	(2 677)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	6 335	4 653
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(200 921)	(212 649)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	487 845	200 921
- Frais d'augmentation du capital	- Note 9	(428 870)	-
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	107 228	95 225
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	(39)	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	71 365	39 608
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	2 699	28
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(210 368)	(507)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(1 264 041)</u>	<u>515</u>

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2013, HL a mis en force 31 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 50,92 % du capital, pour une valeur totale de 1 535 918 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 3 667 203 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 156 771 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 2 294 679 dinars.

NIDA SA

Au cours de l'exercice 2013, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 95 415 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 246 410 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 9 298 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 121 410 dinars.

Cellcom

Au cours de l'exercice 2013, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Cellcom », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 71 241 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 376 265 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 12 867 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 141 744 dinars.

AL ATABA Immobilière

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Al Ataba Immobilière », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 147 968 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 2 240 dinars.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier de ces contrats s'élève à 19 669 dinars.

Société Financière Tunisienne

Au cours de l'exercice 2011, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 400 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ce contrat s'élève à 26 697 dinars.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier de ce contrat s'élève à 312 513 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Au cours de l'exercice 2013, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 229 995 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 12 059 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 180 761 dinars.

Avances en compte courant associé

1- Le conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle Hannibal Lease détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2013, s'élève à 20.000 dinars.

2- Le conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 500.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle Hannibal Lease détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2013, s'élève à 362 dinars.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 17 mars 2009, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2013 à 26 400 dinars hors taxes, soit 29 568 dinars toutes taxes comprises.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit:

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013
Avantages à court terme	259 450	1 537	140 691	34 614	70 000	70 000
Rémunérations brutes	210 000	-	107 500	25 000	-	-
Charges sociales	6 147	1 537	20 881	9 614	-	-
Avantage en nature	43 303	-	12 310	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 748	3 884		
	259 450	1 537	152 439	38 498	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

NOTE 39 : Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 316.915.562 dinars et un bénéfice net de 2.423.622 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 Avril 2014, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 500.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2013, s'élève à 362 dinars.

2- Votre conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé la société à réaliser un réinvestissement financier consistant en la souscription et la libération de 6.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune dans le capital de la société « Eclair Prym », avec laquelle elle a des dirigeants communs.

3- Votre conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé la société à réaliser un réinvestissement financier consistant en la souscription et la libération de 842.623 actions d'une valeur nominale de un dinar chacune dans le capital de la société « NIDA », avec laquelle elle a des dirigeants communs.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration réuni le 17 mars 2009, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2013 à 26 400 dinars hors taxes, soit 29 568 dinars toutes taxes comprises.

2- Votre conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2013, s'élève à 20 000 dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 22 juin 2012, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par ledit conseil et révisée par le conseil d'administration du 18 Juillet 2013. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 18 Juillet 2013 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint, et lui a fixé sa rémunération, composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2013, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2013.

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013
Avantages à court terme	259 450	1 537	140 691	34 614	70 000	70 000
Rémunérations brutes	210 000	-	107 500	25 000	-	-
Charges sociales	6 147	1 537	20 881	9 614	-	-
Avantage en nature	43 303	-	12 310	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 748	3 884		
	259 450	1 537	152 439	38 498	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEQHIOUB



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Adv e-Technologies « AeTECH »

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

La société AeTECH publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Noureddine Ben ARBIA.

AeTECH TUNISIE
BILAN
Arrêté au 31 décembre 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs			
Actifs non courants			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		376 865	359 261
Amortissements des immobilisations incorporelles		-202 107	-163 111
	4	174 758	196 150
Immobilisations corporelles		1 925 928	1 531 214
Amortissements des immobilisations corporelles		-1 221 882	-1 052 616
	5	704 046	478 598
Immobilisations financières		247 276	265 276
Provision pour dépréciation des immobilisations financières		-200 000	-200 000
	7	47 276	65 276
Total des actifs immobilisés		926 080	740 024
Autres actifs non courants	8	209 815	0
Total des actifs non courants		1 135 895	740 024
Actifs courants			
Stocks		1 736 084	1 363 262
Provisions sur stocks		-407 634	-390 293
	9	1 328 450	972 969
Clients et comptes rattachés		6 553 585	4 860 922
Provisions sur comptes clients		-1 339 620	-1 296 594
	10	5 213 965	3 564 328
Comptes de régularisations et autres actifs courants		3 829 461	2 575 548
Provisions sur autres actifs courants		-304 919	-15 972
	11	3 524 542	2 559 577
Placements et autres actifs financiers	12	1 014 804	0
Liquidités et équivalents de liquidités	13	247 152	110 634
Total des actifs courants		11 328 913	7 207 508
Total des actifs		12 464 808	7 947 532

AeTECH TUNISIE
BILAN
Arrêté au 31 décembre 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		2 223 334	1 640 000
Réserves		164 000	164 000
Résultats reportés		123 108	13 654
Autres capitaux propres		2 916 670	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		5 427 112	1 817 654
Résultat de l'exercice		-984 182	109 454
Total des capitaux propres avant affectation	14	4 442 930	1 927 108
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risque et charges	15	0	50 000
Emprunts	16	543 295	570 451
Total des passifs non courants		543 295	620 451
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	17	1 150 808	743 890
Autres passifs courants	18	2 983 503	2 085 577
Concours bancaires et autres passifs financiers	19	3 344 271	2 570 505
Total des passifs courants		7 478 582	5 399 972
Total des passifs		8 021 877	6 020 424
Total des capitaux propres et des passifs		12 464 808	7 947 532

AeTECH TUNISIE
Etat de résultat
Arrêté au 31 décembre 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice de 12 mois clos le		
	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Revenus	20	9 156 368	8 550 896
Autres produits d'exploitation		3 600	12 013
Produits d'exploitation		9 159 968	8 562 909
Achats consommées	21	-5 819 802	-4 998 657
Charges de personnel	22	-1 722 998	-1 695 963
Dotation aux amortissements et aux provisions	23	-914 938	-321 797
Autres charges d'exploitation	24	-1 341 249	-1 112 529
Charges d'exploitation		-9 798 986	-8 128 946
Résultat d'exploitation		-639 018	433 962
Charges financières nettes	25	-390 504	-240 879
Produit des placements		40 516	0
Autres gains ordinaires		8 806	30 573
Autres pertes ordinaires		-3 982	-17 985
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-984 182	205 672
Impôt sur les bénéfices		0	-96 218
Résultat net de l'exercice		-984 182	109 454

AeTECH TUNISIE
État des flux de trésorerie
Arrêté au 31 décembre 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		
Résultat net	-984 182	109 454
Ajustements pour :		
- Amortissements et provisions	914 938	321 797
- Variations des :		
* Stock	-372 822	170 480
* Créances	-1 692 663	-682 830
* Autres actifs	-1 253 912	-536 255
* Fournisseurs et autres dettes	1 005 586	-97 104
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-2 383 055	-714 458
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-412 318	-237 352
Encaissements provenant de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	31 892
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-58 650
Encaissements provenant de cession d'immobilisations financières	-	121 580
Décassements provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants	-314 722	0
Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-727 040	-142 530
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		
Augmentation de capital	3 500 004	0
Dividendes et autres distributions	-	-82 000
Encaissement provenant des emprunts	107 205	423 215
Décaissement provenant du remboursement des emprunts	-468 036	-288 899
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement	3 139 173	52 316
Variation de trésorerie	29 078	-804 673
Trésorerie au début de l'exercice	-1 307 374	-502 701
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-1 278 296	-1 307 374

Notes aux états financiers

Note 1: Présentation de la société

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Advanced e -Technologies, société anonyme résidente, a été constituée le 12 octobre 2001. Le capital initial de la société s'élève à 500.000 DT, divisés en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de 150.000 DT pour être porté à 650.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2004, a décidé une augmentation de capital de 270.000 DT pour le porter à 920.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007, a décidé une nouvelle augmentation du capital de 720.000 DT pour le porter de 920.000 DT à 1.640.000 DT et ce par les modalités suivantes:

- Un montant de 184.000 DT, par incorporation de la réserve extraordinaire de 100.000 DT et d'une partie de la réserve légale pour 84.000 DT et ce par création de 18.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.
- Un montant de 536.000 DT, par apport en numéraire et la création de 53.600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de 36.000 DT, soit 3.600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour 300.000 DT, soit 30.000 actions et 200.000 DT, soit 20.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 Septembre 2012, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action au montant de 1 dinars. Le capital social est devenu composé de 1.640.000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

La proposition du Conseil d'Administration du 27 Août 2012, approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 05 Septembre 2012, d'introduire les actions de la société au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis a été concrétisée durant l'exercice 2013. En date du 05 février 2013, le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'Admission au Marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société.

L'introduction au marché alternatif de la cote de la bourse a été effectuée par la mise sur le marché de 583.334 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune, au prix d'introduction de 6 dinars. La clôture des souscriptions a été réalisée en date du 12 Mars 2013 et le démarrage des négociations des actions nouvelles a été réalisé en date du 05 avril 2013.

La société a pour objet la fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'Internet, de l'informatique et de bureautique, et d'une façon générale, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. La société est également un distributeur des produits Tunisiana.

Il est à noter que la société a été créée à la suite de l'achat partiel de l'actif de l'activité EDD d'Alcatel Tunisie.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés. Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

▪ Logiciels (linéaire)	33%
▪ Agencements & aménagements (linéaire)	10%
▪ Équipements de bureau (linéaire)	10-15%
▪ Matériel informatique	33,33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Frais préliminaires	33,33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à D : 200 sont amorties au taux de 100%.

3.3 Emprunts

Le principal des emprunts non remboursés est présenté au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants : Concours bancaires et autres passifs financiers.

3.4 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA, collectées et récupérables, sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'État et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

A/ Notes sur les comptes du bilan

Note 4 : Les immobilisations incorporelles

La valeur des immobilisations incorporelles, nette des amortissements, s'élève au 31 décembre 2013 à D : 174 758, contre D : 196 150 à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Val. Brute</u>	<u>Amts.</u>	<u>Val. Nettes</u> <u>2013</u>	<u>Val. Nettes</u> <u>2012</u>
Fonds de commerce	250 000	-133 333	116 667	133 333
Logiciel	110 059	-60 946	49 113	62 510
Licence	5 378	0	5 378	307
Site Web	7 828	-7 828	0	-
Immobilisation en cours	3 600	0	3 600	-
<u>Total</u>	<u>376 865</u>	<u>-202 107</u>	<u>174 758</u>	<u>196 150</u>

Note 5 : Les immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles, nette des amortissements, s'élève à D : 704 046 au 31 décembre 2013 contre D : 478 598 au 31 décembre 2012. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Val. Brute</u>	<u>Amts.</u>	<u>Val. Nettes</u> <u>2 013</u>	<u>Val. Nettes</u> <u>2 012</u>
Matériel & outillage	85 909	-65 802	20 107	22 608
Matériel de transport	861 500	-415 495	446 005	265 522
Agencements bâtiment	210 169	-135 508	74 661	80 435
Installations téléphoniques	92 395	-89 679	2 716	5 479
Mobilier et équipements de bureau	110 077	-86 186	23 891	20 844
Matériel informatique	476 282	-423 885	52 397	54 586
Bâtiments	30 793	-5 327	25 466	27 006
Tableau d'art	2 118	0	2 118	2 118
Immobilisations en cours	56 685	0	56 685	-
<u>Total</u>	<u>1 925 928</u>	<u>-1 221 882</u>	<u>704 046</u>	<u>478 598</u>

Note 6 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Catégorie	Valeur brute au 31 décembre 2012	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31 décembre 2013	Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	Dotations	Reprise	Amortissements cumulés au 31 Décembre 2013	Valeur comptable nette au 31 Décembre 2013
Logiciel	101 126	8 932	0	110 059	38 616	22 330	0	60 946	49 113
Fonds de commerce	250 000	0	0	250 000	116 667	16 666	0	133 333	116 667
Licence	307	5 071	0	5 378	0	0	0	0	5 378
Site Web	7 828	0	0	7 828	7 828	0	0	7 828	0
Immobilisations en cours		3 600		3 600					3 600
Total des immobilisations incorporelles	359 261	17 603	0	376 865	163 111	38 996	0	202 107	174 758
Matériel et outillages	83 878	2 031	0	85 909	61 270	4 532	0	65 802	20 107
Matériel de transport	570 033	291 467	0	861 500	304 511	110 984	0	415 495	446 005
Installations générales constructions	195 286	14 883	0	210 169	114 851	20 658	0	135 508	74 661
Installations téléphoniques	92 395	0	0	92 395	86 916	2 763	0	89 679	2 716
Mobilier et équipements de bureau	98 436	11 641	0	110 077	77 592	8 594	0	86 186	23 891
Matériel informatique	458 274	18 008	0	476 282	403 689	20 196	0	423 885	52 397
Bâtiments	30 793	0	0	30 793	3 787	1 540	0	5 327	25 466
Tableau d'art	2 118	0	0	2 118	0	0	0	0	2 118
Immobilisations en cours		56 685		56 685					56 685
Total des immobilisations corporelles	1 531 213	394 714	0	1 925 928	1 052 616	169 266	0	1 221 882	704 046
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	1 890 474	412 317	0	2 302 793	1 215 727	208 262	0	1 423 989	878 804

Note 7 : Les immobilisations financières

La valeur des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2013 à D : 247 276. Elle est constituée de la participation au capital de la société Global Télécom Networking GTN, pour un montant de D : 200 000, représentant 20% de son capital social, des dépôts et cautionnements versés pour un montant de D : 47 276.

Une provision sur titre de participation GTN a été constituée pour D : 200 000.

Note 8 : Autres actifs non courants

A la clôture de l'exercice, la valeur des autres non actifs courants de la société s'élève à D : 209 815 au 31 décembre 2013, contre un solde nul au 31 décembre 2012. Elle se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Charges à répartir	209 815	0
<u>Total</u>	<u>209 815</u>	<u>0</u>

Note 9 : Stocks

A la clôture de l'exercice, la valeur des stocks de la société nette des provisions s'élève à D : 1 328 450 au 31 décembre 2013, contre D : 972 969 au 31 décembre 2012. Les stocks se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/13</u>	<u>31/12/12</u>
Stocks AeTECH Solution	1 387 040	1 310 320
Stocks AeTECH Distribution	349 044	52 942
Total stock brut	1 736 084	1 363 262
Provision pour dépréciation des stocks	-407 634	-390 293
<u>Total</u>	<u>1 328 450</u>	<u>972 969</u>

Note 10 : Clients et comptes rattachés

Le solde des clients et comptes rattachés, net des provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5 213 965 au 31 décembre 2013, contre D : 3 564 328 au 31 décembre 2012. Il s'analyse de la manière suivante :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/13</u>	<u>31/12/12</u>
Clients ordinaires AeTECH	6 317 749	4 451 245
Clients factures à établir	175 526	394 940
Effets à recevoir	60 311	14 737
Total créances avant provisions	6 553 585	4 860 922
Provisions pour garanties	-34 920	-102 701
Provisions pour créances douteuses	-1 304 700	-1 193 893
<u>Total créances nettes des provisions</u>	<u>5 213 965</u>	<u>3 564 328</u>

Note 11 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à D : 3 524 542 au 31 décembre 2013, contre D : 2 559 577 à la clôture de l'exercice précédent. Ils se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Personnel, avances et prêts	311 043	24 336
Fournisseurs débiteurs	129 002	22 955
Opérations sur achat/vente cartes	35 537	131 351
État, impôts et taxes	2 765 322	1 954 358
Débiteurs divers	29 563	20 473
Charges constatées d'avance	218 219	88 744
Produits à recevoir	340 765	333 331
Provisions pour dépréciation des autres actifs	-304 919	-15 972
<u>Total</u>	<u>3 524 542</u>	<u>2 559 577</u>

Note 12 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2013 un solde de 1 014 804 DT contre un solde nul au 31/12/2012. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Placement Amen Bank	1 000 000	0
Autres Placements	18 000	0
Provisions pour dépréciation des placements	-3 196	0
<u>Total</u>	<u>1 014 804</u>	<u>0</u>

Note 13 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les avoirs en liquidités et équivalents s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 247 152 contre D : 110 634, au 31 décembre 2012. Ils se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Chèques en caisse	237 989	28 947
Effets à l'encaissement BT	0	14 000
Banques	14	23 541
Caisses	9 148	44 146
<u>Total</u>	<u>247 152</u>	<u>110 634</u>

Note 14 : Capitaux propres

Les capitaux propres avant affectation du résultat 2013 s'élèvent à D : 4 442 930, contre D : 1 927 108 au 31 décembre 2012. Ils se présentent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2012	1 640 000	164 000	13 654	-	109 454	1 927 108
Affectation du résultat 2012 (AGO du 05/06/2013)	-	-	109 454	-	-109 454	0
Augmentation de capital (AGE du 03/01/2013)	583 334			2 916 670		3 500 004
Résultat au 31/12/2013	-	-	-	-	-984 182	-984 182
Capitaux propres au 31/12/2013	2 223 334	164 000	123 108	2 916 670	-984 182	4 442 930

Le capital initial de la société s'élève à D : 500 000, divisés en 50 000 actions de 10 dinars chacune. Il a été libéré du quart à la souscription et le reliquat a été libéré au cours de l'exercice 2003.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de D : 150 000 pour être porté à D : 650 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 24 juin 2004, a décidé d'augmenter le capital social de la société de D : 270 000 pour le porter à D : 920 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007 a décidé une nouvelle augmentation du capital de D: 720 000 pour le porter de D: 920 000 à D: 1 640 000 et ce par les modalités suivantes:

- Un montant de D : 184 000, par incorporation de la réserve extraordinaire de D : 100 000 et d'une partie de la réserve légale pour D : 84 000 et ce par création de 18 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.
- Un montant de D : 536 000, par apport en numéraire et la création de 53 600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de D : 36 000 dinars, soit 3 600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour D : 300 000, soit 30 000 actions et D : 200 000, soit 20 000 actions.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 Janvier 2013, a décidé une nouvelle augmentation du capital de D: 583 334 pour le porter de D: 1 640 000 à D: 2 223 334 et ce par l'émission de 583.334 nouvelles actions.

Le capital social de la société est de D: 2 223 334 divisé en 2.223.334 actions de un (1) dinars chacune.

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Capital social	2 223 334	1 640 000
<u>Total</u>	<u>2 223 334</u>	<u>1 640 000</u>

Les résultats reportés présentent un solde de D: 123 108 au 31 décembre 2013 contre D : 13 654 au 31 décembre 2012.

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Résultats reportés (*)	123 108	13 654
<u>Total</u>	<u>123 108</u>	<u>13 654</u>

(*) : Les résultats reportés au 31/12/2013 de D: 123 108 sont relatifs à l'exercice 2012.

Le montant des réserves au 31/12/2013 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2013
Réserve légale	164 000		164 000
Résultat reporté	13 654	109 454	123 108
Prime d'émission		2 916 670	2 916 670
Total	177 654	3 026 124	3 203 778

Note 15: Provision

Les provisions totalisent un solde nul au 31 décembre 2013, contre D : 50 000 à la clôture de l'exercice 2012.

Note 16 : Emprunts

Les emprunts totalisent D : 543 295 fin 2013, contre D : 570 451 fin 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Emprunts leasing	125 920	24 826
Emprunts bancaires	117 375	195 625
Crédit AFD	300 000	350 000
<u>Total</u>	<u>543 295</u>	<u>570 451</u>

Note 17 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à D : 1 150 808 au 31 décembre 2013, contre D : 743 890 à la clôture de l'exercice 2012. Ce solde se ventile de la manière suivante :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Fournisseurs d'exploitation	948 863	660 641
Fournisseurs retenues de garantie	0	2 784
Fournisseurs, effets à payer	201 945	80 465
<u>Total</u>	<u>1 150 808</u>	<u>743 890</u>

Note 18 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent D : 2 983 503 au 31 décembre 2013, contre D : 2 085 577 au 31 décembre 2012. Ils s'analysent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Personnel	86 548	313 111
CNSS & Organismes sociaux	107 708	130 140
Dettes envers l'État (a)	1 899 268	1 075 571
Charges à payer	320 908	186 430
Produits constatés d'avance (b)	158 142	66 926
Avances clients	131 102	31 431
Créditeurs divers ALCATEL	2 726	2 726
Compte courant OTT	234 142	269 525
Autres créditeurs divers	42 959	9 718
<u>Total</u>	<u>2 983 503</u>	<u>2 085 577</u>

(a) Les dettes envers l'État se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Déclarations fiscales	954 935	646 485
Charges à payer (prov. charges fiscales pour congés payés)	275 662	7 145
Charges à payer (provisions redressement fiscal)	273 379	97 833
TVA collectée avec l'Etat	395 292	324 108
<u>Total</u>	<u>1 899 268</u>	<u>1 075 571</u>

(b) Les produits constatés d'avance sont constitués uniquement de la quote-part du chiffre d'affaires des contrats de maintenance relative aux exercices ultérieurs.

Note 19 : Concours bancaires

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à la clôture de l'exercice 2013 à D : 3 344 271 contre D : 2 570 505 au 31 décembre 2012 et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Emprunt courant	9 000	104 140
Echéance à moins d'un an sur emprunt	779 685	242 710
Financement en devises	24 908	800 928
Banques	2 525 448	1 418 008
Intérêts courus	5 230	4 719
<u>Total</u>	<u>3 344 271</u>	<u>2 570 505</u>

B/ Notes sur les comptes de résultat

Note 20 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2013 s'élèvent à D : 9 156 368, contre D : 8 550 896 en 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenu activité AeTECH Solution	2 336 794	3 193 753
Vente AeTECH Distribution	6 753 444	5 357 143
Revenu activité Software	66 130	0
<u>Total</u>	<u>9 156 368</u>	<u>8 550 896</u>

Note 21 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent à D : 5 819 802 au 31 décembre 2013 contre 4 998 657 au 31 décembre 2012, ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Achats de marchandises	1 257 868	1 651 840
Commission PDV	2 682 030	2 490 748
Achats Aetech Distribution	2 176 794	643 361
Fournitures, achats non stockés	31 832	36 608
Outillage et autres consommables	16 427	5 620
Variation de stock	-372 822	170 480
Achats Aetech Software	27 673	0
<u>Total</u>	<u>5 819 802</u>	<u>4 998 657</u>

Note 22 : Charges du personnel

Les charges de personnel s'élèvent à D : 1 722 998 au 31 décembre 2013 contre 1 695 963 au 31 décembre 2012, ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Salaires et appointements	1 434 619	1 410 713
Charges sociales CNSS	228 968	198 307
Charges assurance groupe	15 203	40 388
Tickets restaurants	44 208	46 555
<u>Total</u>	<u>1 722 998</u>	<u>1 695 963</u>

Note 23 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises s'élèvent à D : 914 938 au 31 décembre 2013 contre D : 321 797 au 31 décembre 2012, elles se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Amortissements Immob.Incorporelles	38 996	17 356
Amortissements Immob. corporelles	169 266	147 770
Provision stock	17 340	113 189
Provision clients	121 136	64 900
Provision débiteurs	3 197	0
Provision des charges	538 205	0
Provision des charges à répartir	104 908	0
Reprise sur provision clients	-10 329	-21 418
Reprise sur provision gratuit	-67 781	0
<u>Total</u>	<u>914 938</u>	<u>321 797</u>

Note 24 : Autres Charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à D : 1 341 249 au 31 décembre 2013 contre D : 1 112 529 au 31 décembre 2012, ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Services extérieurs	545 999	484 244
Autres services extérieurs	700 843	545 816
Impôts et taxes	94 407	82 469
<u>Total</u>	<u>1 341 249</u>	<u>1 112 529</u>

Les services extérieurs totalisent D : 545 999 au 31 décembre 2013 contre D : 484 244 à la fin de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Loyers et charges locatives	266 557	271 615
Entretien et réparations	117 338	116 300
Assurances	46 982	18 930
Frais de formation	81 312	50 655
Divers services extérieurs	33 810	26 745
<u>Total</u>	<u>545 999</u>	<u>484 244</u>

Les autres services extérieurs totalisent D : 700 843 au 31 décembre 2013 contre D : 545 816 au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Autres honoraires	91 048	68 717
Dons et subventions	74 187	68 603
Transport et déplacements	109 619	90 735
Missions et réception	231 999	154 422
Téléphone, frais postaux	89 210	101 553
Frais bancaires	60 226	61 786
Actions personnel	37 054	0
Jetons de présence	7 500	0
<u>Total</u>	<u>700 843</u>	<u>545 816</u>

Les impôts et taxes totalisent D : 94 407 au 31 décembre 2013 contre D : 82 469 pour l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
TFP	13 806	25 596
FOPROLOS	13 910	12 798
TCL	20 640	18 204
Taxe de véhicule	16 535	12 745
Autres impôts et taxes	29 516	13 126
<u>Total</u>	<u>94 407</u>	<u>82 469</u>

Note 25 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice s'élèvent à D : 390 504 en 2013, contre D : 240 879 en 2012.

<u>Désignation</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Charges d'intérêts	280 398	238 624
Pertes de change	98 823	6 106
Pénalité de retard	15 343	13 096
Gains de change	-3 727	-8 441
Intérêt sur autres créances	-333	-8 506
<u>Total</u>	<u>390 504</u>	<u>240 879</u>

Note 26: Engagements hors bilan :

La Société AeTECH a contracté les emprunts suivants : un emprunt en 2011 sur la ligne AFD pour un montant de 400 000 DT avec deux ans de grâce et un crédit de consolidation de 313 000 DT en 2012 remboursable sur quatre ans.

La société a donné un nantissement de son fonds de commerce, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation dudit fonds, et l'ensemble du matériel de transport se trouvant dans ce fonds et ce pour l'ensemble des crédits visés ci-dessus.

Note 27: Note sur les parties liées au 31 décembre 2013

Identification des parties liées :

Les parties liées de la société AeTECH sont les sociétés « TUNIPHONE » et « Eco Tech Immobilière » dont le gérant et principal actionnaire est M. Zoubeir CHAIEB président directeur général de la société AeTECH.

Transactions et soldes avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

Le volume des transactions réalisées courant 2013 avec le client « TUNIPHONE » totalise un montant de 4 363 045 DT.

Les créances sur « TUNIPHONE » comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2013 s'élèvent à 2 074 917 DT.

Les achats réalisés courant 2013 auprès du fournisseur « TUNIPHONE » totalisent un montant de 27 822 DT.

Le solde du fournisseur « TUNIPHONE » comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2013 s'élève à 104 162 DT.

La société AeTECH a signé un contrat de location avec la société « Eco Tech Immobilière » pour la location du siège situé rue des Entrepreneurs à Charguia 2 à la date du 25/11/2012 pour un montant mensuel 13 550 DT HT. La location a été consentie pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014.

Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 26 Juin 2002. Elle s'élève à la somme annuelle brute de 144 000 DT.

En sus de cette rémunération fixe, le Président Directeur Général a droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 03 Juin 2006. Cette prime a été évaluée au cours de l'exercice 2013 à 22 891 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Note 28: Contrats de leasing :

A la date de clôture, les échéances à moins d'un an totalisent un montant de D : 45 276 et les échéances entre 1 et 5 ans totalisent un montant de D : 125 920.

La société AeTECH a contracté en 2013 un nouveau contrat de leasing sous le numéro 112 201 pour un montant de 144 842 DT Hors taxes.

Le détail des engagements Leasing de la Société AeTECH sont présentés dans le tableau suivant :

<u>Désignation</u>	<u>Échéance à moins d'un an</u>	<u>Échéance entre 1 et 5 ans</u>	<u>Valeur Comptable au 31/12/2013</u>
Contrat de leasing n°112 201	26 937	119 432	146 369
Contrat de leasing n°104 814	18 339	6 488	24 827
<u>Total</u>	<u>45 276</u>	<u>125 920</u>	<u>171 196</u>

Note 29: Contrôle fiscal :

Suite à une demande de restitution d'impôts, la société a fait l'objet d'une vérification approfondie en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA et ce, pour la période allant du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2011 au titre de l'impôt sur les sociétés et du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 au titre des autres impôts et taxes.

La société a reçu le 24 octobre 2013 une notification des résultats de la vérification fiscale réclamant un complément d'impôt de 707 717 DT (529 072 DT en principal et 178 645 DT en pénalités de retard) et une correction à la baisse du report de l'IS à la fin 2011 de 415 717 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société dans les délais et ce conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux. La société a constitué une provision au titre des principaux chefs de redressement se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Provision pour impôt complémentaire réclamé	299 258
Provision pour correction à la baisse du report d'IS	288 947
<u>Total</u>	<u>588 205</u>

Par ailleurs, parmi les impôts réclamés, un montant de 400 028 DT est déjà constaté parmi les passifs de la société en tant que TVA due non encore payée.

C/ Notes sur l'état des flux de trésorerie

La variation de la trésorerie globale au 31/12/2013 est de 29 078 DT et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-2 383 055	-714 458
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-727 040	-142 530
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 139 173	52 316
<i>Variation de trésorerie</i>	<i>29 078</i>	<i>-804 673</i>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<i>-1 307 374</i>	<i>-502 701</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<i>-1 278 296</i>	<i>-1 307 374</i>

Note 30: Flux de trésorerie affectés à l'exploitation

Les activités d'exploitation font ressortir au 31/12/2013 un flux négatif de 2 383 055 DT dû essentiellement à l'accroissement des créances clients par rapport à 2012.

Note 31: Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement font ressortir au 31/12/2013 un flux négatif de 727 040 DT provenant essentiellement des acquisitions d'immobilisations.

Note 32: Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les activités de financement font ressortir au 31/12/2013 un flux positif de 3 139 173 DT provenant essentiellement des encaissements liés à l'augmentation de capital réalisée par la société au début de l'année.

Note 33: SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
AeTECH
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013
(exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	31-déc-13	31-déc-12		31-déc-13	31-déc-12		31-déc-13	31-déc-12
Revenus	9 156 368	8 550 896	Coût des matières consommées	3 022 992	2 507 909	Production	9 159 968	8 562 908
Autres produits d'exploitation	0	12 013						
Production immobilisée	3 600							
Production	9 159 968	8 562 908	Achats consommés	3 022 992	2 507 909	Marge commerciale	6 136 977	6 054 999
Marge commerciale	6 136 977	6 054 999	Autres charges externes	3 999 098	3 520 808			
Sous total	6 136 977	6 054 999	Sous total	3 999 098	3 520 808	Valeur ajoutée brute	2 137 878	2 534 191
Valeur ajoutée brute	2 137 878	2 534 191	Impôts et taxes	94 407	82 469			
Sous total	2 137 878	2 534 191	Charge de personnel	1 722 998	1 695 963	Excédent brut d'exploitation	320 474	755 759
Excédent brut d'exploitation	320 474	755 759	Sous total	1 817 404	1 778 432			
Autres gains ordinaires	8 806	30 573	Charges financières	349 988	240 879			
Produits financiers			Dotation aux amortissements et provisions	914 938	321 797			
Sous total	329 280	786 332	Autres Pertes ordinaires	48 536	17 985			
			Impôt sur les bénéfices		96 216			
Résultat positif des activités ordinaires		109 454	Sous total	1 313 462	676 878	Résultat des activités ordinaires	-984 182	109 454
Effet positif des modifications comptable			Résultat négatif des activités ordinaires	-984 182		Résultat net de l'exercice	-984 182	109 454
			Effet négatif des modifications comptable			Résultat net après modifications comptables	-984 182	109 454

Note D : Autres Notes

Note 34 : Le tableau des passages des charges par nature aux charges par destination au 31 décembre 2013 :

Le passage des charges par natures aux charges par destination se détaille comme suit au 31 décembre 2013 :

Charges par Destination	Montant Total	Cout des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats consommés	5 819 802	2 419 349		3 400 453	
Charges de personnel	1 722 997	1 343 667	346 905	32 425	
Amortissements et provisions	914 937	172 674	4 532	91 422	646 308
Autres charges	1 735 160	191 524	163 221	699 513	680 901
Montant Total	10 192 896	4 127 215	514 658	4 223 813	1 327 209

Note 35 : Les acquisitions par leasing au 31/12/2013 :

Un contrat de leasing automobile a été contracté en Novembre 2013 sous le N° 112 201 avec les caractéristiques suivantes :

N° de contrat	112 201
Objet	6 Voitures Peugeot301
Prix total HT	144 842,442
Durée de location	60 MOIS
Date départ	25/11/2013
Date fin	25/10/2018
Périodicité	MENSUELLE
Montant de la mensualité HT	2 591,478
1er loyer HT	21 726,366

Note 36 : Rapprochement des montants de liquidité et équivalents de liquidité figurant dans le tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2013 :

Le rapprochement des montants de liquidité et équivalents de liquidité figurant au niveau de l'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Montants figurants au niveau des liquidités et équivalents de liquidités (Note 13)	1 000 000	0
Placement AMEN BANK	1 000 000	0
Montants figurants au niveau des liquidités et équivalents de liquidités (Note 14)	247 152	110 634
Chèques en caisse	237 989	28 947
Effets à l'encaissement BT	0	14 000
Banques	14	23 541
Caisses	9 148	44 146
Montants figurants au niveau des concours bancaires (Note 20)	-2 525 448	-1 418 008
Banques	-2 525 448	-1 418 008
<u>Montant total des liquidités et équivalents de liquidités figurant au niveau des comptes de trésorerie</u>	<u>-1 278 296</u>	<u>-1 307 374</u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice au niveau de l'état des flux de trésorerie</u>	<u>-1 278 296</u>	<u>-1 307 374</u>

Note 37 : Résultat par action au 31 décembre 2013:

Le résultat par action s'établit comme suit :

	2013
Résultat d'exploitation en DT	-639 018
Résultat avant impôt	-984 182
Résultat net	-984 182
Capital social	2 223 334
Valeur Nominale en DT	1
Résultat d'exploitation par action en DT	-0,287
Résultat avant impôt par action	-0,442
Résultat net par action en DT	-0,442

❖ L'AGE du 05/09/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10DT à 1DT

Note 38 : Note sur les événements postérieurs à la clôture de l'exercice au 31/12/2013 :

Sur la base de la revue des événements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes de la société.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la Société AeTECH S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 05 juin 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « AeTECH S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de « AeTECH S.A » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 4 442 930 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à - 984 182 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « AeTECH SA », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention que comme mentionné au niveau de la Note 29 aux états financiers, la société a fait l'objet d'une vérification approfondie en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA et ce, pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2011 au titre de l'impôt sur les sociétés et du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 au titre des autres impôts et taxes.

La société a reçu le 24 octobre 2013 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie réclamant un complément d'impôt de 707 717 DT (529 072 DT en principal et 178 645 DT en pénalités de retard) et une correction à la baisse du report de l'impôt sur les sociétés à la fin 2011 de 415 717 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société dans les délais et ce conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux.

La société a considéré qu'une provision d'un montant de 588 205 DT est suffisante pour couvrir les risques liés aux principaux chefs de redressement réclamés par l'administration fiscale.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Business & Financial Consulting
Amine ABDERRAHMEN

Tunis, le 13 mai 2014

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les actionnaires de la Société AeTECH S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au titre de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Votre Conseil d'Administration nous a informé des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Le volume des transactions réalisées courant 2013 avec le client « TUNIPHONE » totalise un montant de 4 363 045 DT.

Les créances sur « TUNIPHONE » comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2013 s'élèvent à 2 074 917 DT.

Les achats réalisés courant 2013 auprès du fournisseur « TUNIPHONE » totalisent un montant de 27 822 DT.

Le solde du fournisseur « TUNIPHONE » comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2013 s'élève à 104 162 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

La société AeTECH a signé un contrat de location avec la société « Eco Tech Immobilière » pour la location du siège situé rue des Entrepreneurs à Cherguia 2 à la date du 25/11/2012 pour un montant mensuel 13 550 DT HT. La location a été consentie pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 26 Juin 2002. Elle s'élève à la somme annuelle brute de 144 000 DT.

En sus de cette rémunération fixe, le Président Directeur Général a droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 03 Juin 2006. Cette prime a été évaluée au cours de l'exercice 2013 à 22 891 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Business & Financial Consulting

Amine ABDERRAHMEN

Tunis, le 13 Mai 2014

Etats financiers annuels de SICAV

GENERALE- OBLIG SICAV

GENERALE- OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	10 961 773,321	13 405 098,214
Obligations et valeurs assimilées		10 229 025,129	12 549 198,012
Titres des Organismes de Placement Collectif		732 748,192	855 900,202
Placements monétaires et disponibilités		4 187 895,469	3 116 555,601
Placements monétaires	6	3 094 444,311	-
Disponibilités		1 093 451,158	3 116 555,601
Créances d'exploitation	8	8 248,523	6 213,131
TOTAL ACTIF		15 157 917,313	16 527 866,946
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	10	25 473,482	30 229,492
Autres créditeurs divers	8	13 260,098	15 398,841
TOTAL PASSIF		38 733,580	45 628,333
ACTIF NET			
Capital	13	14 579 782,427	15 931 554,654
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		38,480	41,216
Sommes distribuables de l'exercice en cours		539 362,826	550 642,743
ACTIF NET		15 119 183,733	16 482 238,613
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 157 917,313	16 527 866,946

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	578 242,260	575 678,551
Revenus des obligations et valeurs assimilées		551 943,899	548 670,745
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		26 298,361	27 007,806
Revenus des placements monétaires	7	68 108,770	81 382,813
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		646 351,030	657 061,364
Charges de gestion des placements	11	(95 113,124)	(102 486,537)
REVENU NET DES PLACEMENTS		551 237,906	554 574,827
Autres charges	12	(9 190,328)	(8 165,192)
Autres produits		3,701	88,847
RESULTAT D'EXPLOITATION		542 051,279	546 498,482
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 688,453)	4 144,261
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		539 362,826	550 642,743
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 688,453	(4 144,261)
Plus ou moins values réalisées sur titres		19 587,662	3 127,177
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		571,837	(4 448,802)
Frais de négociation		(1 701,815)	-
RESULTAT DE DE L'EXERCICE		560 508,963	545 176,857

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		560 508,963	545 176,857
Résultat d'exploitation		542 051,279	546 498,482
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		571,837	(4 448,802)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		19 587,662	3 127,177
Frais de négociation de titres		(1 701,815)	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		(508 672,850)	(702 501,965)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(1 414 890,993)	(589 094,856)
Souscriptions			
- Capital		24 989 004,932	20 271 646,680
- Régularisation des sommes non distribuables		4 756,027	(3 927,839)
- Régularisation des sommes distribuables		804 416,747	693 445,344
Rachats			
- Capital		(26 362 610,074)	(20 838 248,856)
- Régularisation des sommes non distribuables		(1 380,796)	4 240,683
- Régularisation des sommes distribuables		(849 077,829)	(716 250,868)
VARIATION DE L'ACTIF NET		(1 363 054,880)	(746 419,964)
ACTIF NET			
En début de période		16 482 238,613	17 228 658,577
En fin de période		15 119 183,733	16 482 238,613
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période		162 192	167 960
En fin de période		148 208	162 192
VALEUR LIQUIDATIVE		102,013	101,622
TAUX DE RENDEMENT		3,73%	3,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBILG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 10.961.773,321 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif net
<u>Obligations des sociétés et valeurs assimilés</u>		9 982 114,000	10 229 025,129	67,66%
Obligations des sociétés		7 827 814,000	8 031 588,239	53,12%
EO AIL 2009/1	2 000	40 000,000	41 777,973	0,28%
EO AIL 2011/1	1 000	60 000,000	61 875,288	0,41%
EO AIL 2012/2	3 000	240 000,000	247 290,740	1,64%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	120 000,000	124 901,550	0,83%
EO AMEN BANK 2012	6 667	600 030,000	608 111,665	4,02%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	219 960,000	222 403,545	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	219 960,000	222 372,160	1,47%

EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	239 970,000	243 450,498	1,61%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	380 000,000	392 019,494	2,59%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	1 500	60 000,000	61 006,817	0,40%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	288 000,000	288 034,907	1,91%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	208 821,917	1,38%
EO ATL 2012-1	1 000	80 000,000	82 318,466	0,54%
EO ATL 2012-1	800	64 000,000	65 854,773	0,44%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000,000	100 741,698	0,67%
EO ATL 2013-2	500	50 000,000	50 370,850	0,33%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	160 000,000	167 427,507	1,11%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	200 000,000	202 618,038	1,34%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	160 000,000	160 309,304	1,06%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	208 221,369	1,38%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	208 266,214	1,38%
E.SUB BH 2007/1	1 500	30 000,000	30 094,192	0,20%
EO BTK 2009	1 000	79 984,000	82 871,477	0,55%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	171 430,000	172 542,558	1,14%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	422 310,137	2,79%
EO CIL 2009/1	2 000	40 000,000	40 795,617	0,27%
EO CIL 2011/1	2 000	120 000,000	124 629,041	0,82%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	60 000,000	62 221,940	0,41%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	120 000,000	124 443,879	0,82%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	320 000,000	331 656,767	2,19%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	40 000,000	40 741,041	0,27%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	60 000,000	61 165,689	0,40%
EO HL 2009/2	5 000	100 000,000	101 181,369	0,67%
EO HL 2010/2	2 000	80 000,000	80 344,021	0,53%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	81 124,384	0,54%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	81 124,384	0,54%
EO HL 2013/1	2 000	200 000,000	206 926,466	1,37%
EO PANOBOIS 2007	500	20 000,000	20 757,917	0,14%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	60 000,000	60 744,907	0,40%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	80 000,000	80 424,110	0,53%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	120 000,000	123 100,273	0,81%
EO TL 2011/2	1 000	60 000,000	60 500,778	0,40%
EO TL 2012/2	1 000	100 000,000	104 846,685	0,69%
EO TL 2011/3	2 000	160 000,000	166 913,578	1,10%
EO TL 2012-1	2 500	200 000,000	205 850,082	1,36%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	100 000,000	100 000,000	0,66%
EO UIB 2009/1	2 000	146 640,000	149 609,762	0,99%

EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	225 000,000	228 976,767	1,51%
EO UIB 2011/2	4 000	342 840,000	357 736,346	2,37%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	104 165,655	0,69%
EO EL WIFAK 2013	1 000	100 000,000	103 775,562	0,69%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	150 000,000	151 818,082	1,00%
Bons du trésor assimilables		2 154 300,000	2 197 436,890	14,53%
BTA 5,5 10/2018 (acquis le 13/06/2012)	300	290 250,000	293 179,315	1,94%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640,000	102 822,466	0,68%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320,000	419 358,221	2,77%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370,000	157 260,724	1,04%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950,000	314 550,821	2,08%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850,000	509 721,233	3,37%
BTA 5,25 03/2016 (acquis le 14/09/2011)	400	386 920,000	400 544,110	2,65%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		722 428,774	732 748,192	4,85%
Titres des OPCVM		664 098,374	674 057,738	4,46%
FINA O SICAV	1 610	168 271,001	167 328,910	1,11%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 187,152	0,74%
AXIS TRESORIE	34	3 659,329	3 631,676	0,02%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	32 597,500	0,22%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 285,000	0,17%
FCP HELION	500	50 990,500	51 748,000	0,34%
MAXULA INVEST	1 915	200 163,460	200 117,500	1,32%
SANADET SICAV	750	80 351,100	81 162,000	0,54%
Fonds commun de créances		58 330,400	58 690,454	0,39%
FCC BIAT P2	100	58 330,400	58 690,454	0,39%
TOTAL		10 704 542,774	10 961 773,321	72,50%

Pourcentage par rapport à l'Actif

72,32%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	13 118 487,112	306 931,481	(20 320,379)	13 405 098,214	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	1 300 030,000			1 300 030,000	
Bon de trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	-			-	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(2 609 269,500)			(2 609 269,500)	
Bon de trésor assimilables	(977 750,000)			(977 750,000)	
Titres OPCVM	(107 627,338)			(107 627,338)	19 587,662
Fonds Commun de Créances	(19 327,500)			(19 327,500)	
<u>* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres</u>			571,837	571,837	
<u>* Variations des intérêts courus</u>		(29 952,392)		(29 952,392)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	10 704 542,774	276 979,089	(19 748,542)	10 961 773,321	19 587,662

Note 5: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice à D : 578.242,260, contre D : 575.678,551 en 2012 et se détaillent comme suit :

	2013	2012
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	399 450,919	390 200,693
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	152 492,980	158 470,052
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	23 129,702	23 440,049
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	3 168,659	3 567,757
TOTAL	578 242,260	575 678,551

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 3.094.444,311 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Billets de trésorerie	1 600 000,000	1 593 639,512	1 594 670,125	10,55%
EL WIFACK au 29/01/2014 à 6,85%	600 000,000	598 180,258	598 908,155	3,96%
UNIFACTOR au 13/01/2014 à 6,85%	1 000 000,000	995 459,253	995 761,970	6,59%
Certificats de dépôt	1 500 000,000	1 495 483,728	1 499 774,186	9,92%
ATB au 02/01/2014 à 6,8%	1 500 000,000	1 495 483,728	1 499 774,186	9,92%
TOTAL	3 100 000,000	3 089 123,240	3 094 444,311	20,47%
Pourcentage par rapport au total des actifs				20,41%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 68.108,770, contre D : 81.382,813 au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

	2013	2012
Intérêts des billets de trésorerie	15 823,191	39 050,980
Intérêts des dépôts à vue	31 420,492	42 331,833
Intérêts des certificats de dépôts	20 865,087	-
TOTAL	68 108,770	81 382,813

Note 8: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 8.248,523 contre D : 6.213,131 au 31/12/2012 et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 651,229	6 213,131
Intérêts sur obligations à recevoir	209,425	-
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	1 387,869	-
Total	<u>8 248,523</u>	<u>6 213,131</u>

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 25.473,482 contre D : 30.229,492 au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du dépositaire	5 900,000	5 900,000
Rémunération du gestionnaire	19 573,482	24 329,492
Total	<u>25 473,482</u>	<u>30 229,492</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 13.260,098 contre D : 15.398,841 au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 445,117	6 844,868
Autres	7 814,981	8 553,973
Total	<u>13 260,098</u>	<u>15 398,841</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2013 à D : 95.113,124 contre D : 102.486,537 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de gestion de la CGI	89 213,124	96 586,537
Rémunération du dépositaire	5 900,000	5 900,000
Total	<u>95 113,124</u>	<u>102 486,537</u>

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2013 à D : 9.190,328 contre D : 8.165,192 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 000,000	8 000,000
Autres	1 190,328	165,192
	<u>9 190,328</u>	<u>8 165,192</u>

Note 13 : CapitalCapital au 31-12-2012

Montant	15 931 554,654
Nombre de titres	162 192
Nombre d'actionnaires	284

Souscriptions réalisées

Montant	24 989 004,932
Nombre de titres émis	254 401
Nombre d'actionnaires nouveaux	547

Rachats effectués

Montant	(26 362 610,074)
Nombre de titres rachetés	(268 385)
Nombre d'actionnaires sortants	(413)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	3 375,231
Plus ou moins values réalisées sur titres	19 587,662
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	571,837
Frais de négociation	(1 701,815)

Capital au 31-12-2013

Montant	14 579 782,427
Nombre de titres	148 208
Nombre d'actionnaires	418

Note 14 : Autres informations					
<i>14.1. Données par action et ratios pertinents</i>					
<u>Données par action</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4,361	4,051	4,028	5,941	6,121
Charges de gestion des placements	(0,642)	(0,632)	(0,571)	(0,775)	(0,793)
Revenus net des placements	3,719	3,419	3,457	5,166	5,327
Autres charges	(0,062)	(0,050)	(0,048)	(0,058)	(0,064)
Autres produits	-	0,001	0,001	-	-
Résultat d'exploitation (1)	3,657	3,369	3,410	5,108	5,264
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,018)	0,026	0,279	(1,103)	(0,979)
Sommes distribuables de l'exercice	3,639	3,395	3,689	4,005	4,285
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,004	(0,027)	(0,015)	(0,047)	(0,005)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,132	0,019	(0,042)	(0,359)	(0,123)
Frais de négociation	(0,011)	-	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,125	(0,008)	(0,057)	(0,406)	(0,128)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,782	3,361	3,353	4,701	5,135
Résultat non distribuable de l'exercice	0,125	(0,008)	(0,057)	(0,406)	(0,128)
Régularisation du résultat non distribuable	0,023	0,002	0,011	0,164	(0,090)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,147	(0,006)	(0,046)	(0,242)	(0,219)
Distribution de dividendes	3,395	4,343	4,000	4,100	4,200
Valeur liquidative	102,013	101,622	102,576	102,933	103,270
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,63%	0,62%	0,56%	0,75%	0,77%
Autres charges / actif net moyen	0,06%	0,05%	0,05%	0,06%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,57%	3,33%	3,59%	3,88%	4,15%

Note 14 : Autres informations

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.157.917, un actif net de D : 15.119.184 et un bénéfice de D : 560.509, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :

- Les emplois en titres émis par l'«ATB» représentent à la clôture de l'exercice 12,51% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Contrairement aux dispositions de l'article 6 de la convention de gestion qui prévoit la prise en charge par le gestionnaire des frais de négociation des titres, un montant de D : 1.702 a été supporté à ce titre par la SICAV.

Cette opération a eu pour effet de minorer l'actif net au 31 décembre 2013 d'égal montant et par la même la valeur liquidative de D : 0,011.

Cette situation a été régularisée en janvier 2014.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 mai 2014

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 06 mai 2014

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FCP SMART EQUITY

SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1^{er} Avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.082.414, un actif net de D : 3.872.094 et un déficit de D : 251.830, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que le portefeuille titres n'englobe aucun emploi en obligations et valeurs assimilées alors que l'article 3 du règlement intérieur prévoit un seuil minimum de 10%.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>3 082 176</u>	<u>3 172 756</u>
Actions et droits rattachés		3 020 131	2 929 789
Obligations et valeurs assimilées		-	110 185
Titres OPCVM		62 045	132 782
Placements monétaires et disponibilités		<u>939 451</u>	<u>1 127 245</u>
Placements monétaires	5	939 451	1 147 735
Disponibilités		-	(20 490)
Créances d'exploitation	6	<u>60 787</u>	<u>19 442</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 082 414</u>	<u>4 319 443</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	105 391	162 246
Autres créditeurs divers	8	104 929	33 273
TOTAL PASSIF		<u>210 320</u>	<u>195 519</u>
ACTIF NET			
Capital	13	3 928 166	4 268 864
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(144 940)	(123 638)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		88 868	(21 302)
ACTIF NET		<u>3 872 094</u>	<u>4 123 924</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 082 414</u>	<u>4 319 443</u>

ETAT DE RESULTAT					
(Montants exprimés en dinars)					
			<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres			9	90 264	73 869
Dividendes				86 411	67 295
Revenus des obligations et valeurs assimilées				3 853	6 574
Revenus des placements monétaires			10	26 293	23 937
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS				116 557	97 806
Charges de gestion des placements			11	(17 316)	(108 146)
REVENU NET DES PLACEMENTS				99 241	(10 340)
Autres charges			12	(10 373)	(10 962)
RESULTAT D'EXPLOITATION				88 868	(21 302)
Régularisation du résultat d'exploitation				-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE				88 868	(21 302)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres				(425 152)	37 358
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres				90 219	120 648
Frais de négociation				(5 765)	(5 707)
RESULTAT DE L'EXERCICE				(251 830)	130 997

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET						
(Montants exprimés en dinars)						
					<i>Année</i>	<i>Année</i>
					2013	2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					(251 830)	130 997
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION						
	Résultat d'exploitation				88 868	(21 302)
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres				(425 152)	37 358
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres				90 219	120 648
	Frais de négociation de titres				(5 765)	(5 707)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					-	-
Souscriptions						
	- Capital				-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables				-	-
	- Régularisation des sommes distribuables				-	-
Rachats						
	- Capital				-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables				-	-
	- Régularisation des sommes distribuables				-	-
VARIATION DEL'ACTIF NET					(251 830)	130 997
ACTIF NET						
	En début de période				4 123 924	3 992 927
	En fin de période				3 872 094	4 123 924
NOMBRE DE PARTS						
	En début de période				2 663	2 663
	En fin de période				2 663	2 663
VALEUR LIQUIDATIVE					1 454,035	1 548,601
TAUX DE RENDEMENT					(6,11%)	3,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par les lois n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 1^{er} Septembre 2009 à l'initiative conjointe de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et de l'« Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 Avril 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 100 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 5 ans à compter de sa date de constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCP SMART EQUITY est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Smart Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 3.082.176 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions & droits rattachés		3 155 627	3 020 131	78,00%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>	-	3 155 627	3 020 131	78,00%
AMEN BANK NG 2013	349	10 595	10 334	0,27%
ADWYA	3 300	20 305	22 889	0,59%
AE TECH	219	1 314	1 259	0,03%
AIR LIQUIDE	27	8 957	7 289	0,19%
ALKIMIA	879	27 862	37 841	0,98%
AMEN BANK	2 681	82 463	82 382	2,13%
ASSAD	34 271	299 160	238 903	6,17%
ATTIJARI BANK	2 464	41 056	40 035	1,03%
ATTIJARI LEASING	3 020	106 351	75 470	1,95%
BIAT	1 167	73 036	70 253	1,81%
CARTHAGE CEMENT	20 310	62 049	67 612	1,75%
CIL	2 550	41 732	35 471	0,92%
CITY CARS	732	8 015	8 012	0,21%
ENNAKL	3 847	35 963	38 266	0,99%
ESSOUKNA	36 086	290 765	298 539	7,71%
EURO-CYCLES	5 999	60 820	55 263	1,43%
GIF	5 401	31 488	22 376	0,58%
HANNIBAL LEASE	1 000	9 500	8 890	0,23%
ICF	251	12 865	10 790	0,28%
ICF NS	363	14 961	12 458	0,32%
LANDOR	7 606	57 566	56 071	1,45%
MAGASIN GENERAL	1 100	32 103	32 044	0,83%
MONOPRIX	5 160	147 168	121 141	3,13%
NEW BODY LINE	4 613	33 964	31 405	0,81%
ONE TECH	31 900	207 350	206 808	5,34%
PGH	12 852	76 532	66 908	1,73%
SAH	1 160	10 846	10 846	0,28%
SERVICOM	3 485	25 743	77 716	2,01%
SFBT	5 497	76 255	73 072	1,89%
SIMPAR	4 660	200 164	288 235	7,44%
SITS	30 445	113 955	73 251	1,89%
SOTEMAIL (NS)	39 490	98 725	98 725	2,55%
SOTRAPIL	6 200	77 712	57 474	1,48%
SOTUVER	16 464	101 429	108 728	2,81%
SYPHAX AIRLINES	6 785	67 563	57 265	1,48%
TELNET HOLDING	9 804	66 193	56 206	1,45%
TPR	15 116	72 789	64 409	1,66%
TUNIS RE	14 427	144 805	131 170	3,39%

TUNISIE LAIT	7 855	33 684	27 807	0,72%
TUNISIE LEASING	6 200	145 512	130 200	3,36%
UIB	7 873	126 312	106 318	2,75%
titres OPCVM		60 975	62 045	1,60%
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	2 982	29 996	31 168	0,80%
FCP SAFA	300	30 979	30 877	0,80%
TOTAL		3 216 602	3 082 176	79,60%
<i>Pourcentage par rapport à l'actif</i>				<i>75,50%</i>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	2 880 576	1 454	290 726	3 172 756	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	3 111 481			3 111 481	
Cessions de l'exercice					
Actions	(2 598 008)			(2 598 008)	92 067
Obligations & BTA	(110 808)			(110 808)	(2 808)
Titres OPCVM	(66 639)			(66 639)	960
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(425 152)	(425 152)	
Variation des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilés		(1 454)		(1 454)	
Soldes au 31 décembre 2013	3 216 602	-	(134 426)	3 082 176	90 219

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 939.451 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2013</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		440 105	442 426	11,43%
AMEN BANK PASTEUR		440 105	442 426	11,43%
Billets de trésorerie		496 230	497 025	12,84%
Billet de trésorerie Servicom au 05/02/2014 (au taux de 6,9%)	250 000	248 102	248 671	6,42%
Billet de trésorerie Attijeri Leasing au 14/02/2014 (au taux de 6,8%)	250 000	248 129	248 354	6,41%
Total général		936 335	939 451	24,26%
Pourcentage par rapport à l'actif				23,01%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2013 un montant de D : 60.787 contre D: 19.442 au 31 Décembre 2012 , et représente essentiellement le montant à encaisser sur cession de titres.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 105.391 contre D: 162.246 au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	15 015	17 511
Gestionnaire, commissions de performance	87 426	143 259
Rémunération du dépositaire	2 950	1 476
Total	105 391	162 246

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 104.929 contre D : 33.273 au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	340	367
Honoraires commissaire aux comptes	5 448	4 355
Etat, retenue à la source sur commissions	416	416
Achat titres à payer	98 725	28 135
Total	104 929	33 273

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 90.264, contre D: 73.869 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	2013	2012
<u>Dividendes</u>		
- des actions admises à la cote	86 411	67 011
- des titres OPCVM	-	284
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts sur obligations	69	609
- intérêts sur BTA	3 784	5 965
TOTAL	90 264	73 869

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 26.293, contre D : 23.937 au 31 décembre 2012 et représente les intérêts des billets de trésorerie et des dépôts à vue.

	2013	2012
Intérêts des billets de trésoreries	14 419	12 294
Intérêts des dépôts à vue	11 874	11 643
TOTAL	26 293	23 937

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 17.316, contre D : 108.146 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	67 249	71 100
Provision pour (Reprise sur) commission de performance	(55 833)	31 142
Rémunération du dépositaire	5 900	5 904
Total	17 316	108 146

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 10.373 contre D : 10.962 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	4 182	4 437
Honoraires Commissaire aux comptes	5 840	6 108
Commissions bancaires	291	332
impôts, taxes et versements assimilés	60	85
Total	10 373	10 962

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	4 268 864
Nombre de parts émises	2 663
Nombre de copropriétaires	19

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(425 152)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	90 219
Frais de négociation	(5 765)

Capital au 31-12-2013

Montant	3 928 166
Nombre de parts	2 663
Nombre de copropriétaires	19

Note 14 : Autres informations				
14.1. Données par part et ratios pertinents				
Données par part	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	43,769	36,728	34,491	28,179
Charges de gestion des placements	(6,502)	(40,611)	(39,979)	(53,270)
Revenus net des placements	37,267	(3,883)	(5,488)	(25,091)
Autres charges	(3,895)	(4,116)	(1,757)	(4,166)
Résultat d'exploitation (1)	33,371	(7,999)	(7,244)	(29,256)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	(9,927)
Sommes distribuables de l'exercice	33,371	(7,999)	(7,244)	(39,184)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(159,652)	14,029	68,362	26,782
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	33,879	45,305	14,119	253,065
Frais de négociation	(2,165)	(2,143)	(3,124)	(7,092)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(127,938)	57,191	79,356	272,756
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(94,566)	49,192	72,111	243,499
Résultat non distribuable de l'exercice	(127,938)	57,191	79,356	272,756
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(127,938)	57,191	79,356	466,481
Valeur liquidative	1 454,035	1 548,601	1 499,409	1 427,298
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,43%	2,66%	2,73%	4,39%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,27%	0,12%	0,34%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,22%	(0,52%)	(0,50%)	(3,23%)

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCP SMART EQUITY" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, à l'échéance des 5 ans, s'il y'a lieu, une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait, à ce moment là, un rendement supérieur à 30,7%, soit le taux de rendement actuel des BTA 5 ans, (5,5 par an), capitalisé sur 5 ans. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% de la différence entre le taux de rendement réalisé à l'échéance et le taux de 30,7%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à l'échéance des 5 ans.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité: en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	111 580	144 048	144 048
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	459 990	672 826	672 826
Créances sur la clientèle	3	2 693 423	2 485 006	2 502 221
Portefeuille-titres commercial	4	1 132 308	896 460	896 460
Portefeuille d'investissement	5	278 858	244 098	244 098
Titres mis en équivalence	6	66 467	71 340	71 340
Valeurs immobilisées	7	64 932	62 847	62 847
Autres actifs	8	83 367	56 980	56 980
TOTAL ACTIF		4 890 925	4 633 605	4 650 820
PASSIF				
Banque centrale et CCP		-	44 279	44 279
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	469 564	370 398	370 398
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 674 884	3 525 474	3 525 474
Emprunts et ressources spéciales	11	204 025	188 429	188 429
Autres passives	12	49 267	36 277	36 277
TOTAL PASSIF		4 397 740	4 164 857	4 164 857
CAPITAUX PROPRES				
	13			
Capital		100 000	100 000	100 000
Réserves groupe		356 876	328 925	328 925
Modifications comptables		(17 215)	(15 188)	-
Résultats consolidé de l'exercice		47 990	50 315	52 342
TOTAL CAPITAUX PROPRES		487 651	464 052	481 267
Part des minoritaires dans les réserves		4 053	3 694	3 694
Part des minoritaires dans le résultat		1 481	1 002	1 002
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		4 890 925	4 633 605	4 650 820

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2013	31.12.2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	246 618	220 203
Crédits documentaires	207 485	419 318
Actifs donnés en garantie	260 000	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	714 103	639 521
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	375 659	271 765
Engagements sur titres	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	380 027	276 133
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	1 009 155	905 763

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013
(Unité: en 1000 DT)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts et revenus assimilés	14	184 864	153 184	153 184
Commissions (en produits)	15	43 309	37 816	37 816
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	61 731	64 317	64 317
Revenus du portefeuille d'investissement	17	12 699	9 189	9 189
Total produits d'exploitation bancaire		302 603	264 506	264 506
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	18	125 477	100 358	100 358
Commissions encourues		7 981	4 027	4 027
Total charges d'exploitation bancaire		133 458	104 385	104 385
PRODUIT NET BANCAIRE		169 145	160 121	160 121
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</i>	19	(22 614)	(16 949)	(14 922)
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</i>	20	(3 038)	(2 981)	(2 981)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 766	3 181	3 181
Autres produits d'exploitation		101	96	96
Frais de Personnel		(55 175)	(48 307)	(48 307)
Charges générales d'exploitation		(29 468)	(27 274)	(27 274)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(10 630)	(10 633)	(10 633)
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 087	57 254	59 281
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(282)	(802)	(802)
Impôt sur les bénéfices		(2 334)	(5 135)	(5 135)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		49 471	51 317	53 344
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		49 471	51 317	53 344
<i>Part des minoritaires</i>		1 481	1 002	1 002
RESULTAT NET DU GROUPE		47 990	50 315	52 342
<i>Effets des modifications comptables (net d'impôts)</i>		(17 215)	(15 188)	-
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		30 775	35 127	52 342

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		515 910	344 723
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(334 829)	(182 840)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(92 375)	85 516
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(237 056)	(192 692)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		203 167	338 315
Titres de placement		(212 907)	156 038
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(46 001)	(43 379)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(24 025)	(36 908)
Impôt sur les sociétés		1 754	(3 619)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(226 362)	465 154
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		12 268	11 532
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(35 221)	(43 808)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(6 213)	(5 644)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(29 166)	(37 920)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(7 514)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(17 064)	(9 213)
Dividendes versés		(21 874)	(19 883)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(46 452)	(18 184)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(209)	(209)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(302 189)	408 841
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		515 450	106 609
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	213 261	515 450

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2013, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013..

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,97%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,89%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,78%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,03%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	86,81%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,78%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,46%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,12%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	27,97%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	26,10%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,07%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,38%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,54%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	51,39%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2013, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, l'Arab Tunisian Bank a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 281 KDT. Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par l'Arab Tunisian Bank a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2012.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2012 sur la même proportion en 2011. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- Non prise en compte des impayés d'un Groupe de sociétés qui ont fait l'objet de recouvrement significatif au cours de l'exercice 2012.
- Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2012-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2013 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- **40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.**
- **70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.**
- **100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.**

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- **des agios réservés ;**
- **des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;**
- **des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;**
- **des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.**

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 111 580 KDT au 31 décembre 2013 contre 144 048 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 32 468 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Caisse	31 088	42 904
Compte courant BCT	80 438	101 092
I B S Transport de fonds	31	26
Compte courant postal	19	17
Traveller's Chèques	4	9
Total	111 580	144 048

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 459 990 KDT au 31 décembre 2013 contre 672 826 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 212 836 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
DAV auprès des banques	65 324	62 834
Prêts BCT	123 344	187 387
Prêts interbancaire	7 500	81 000
Prêts en devises	202 104	250 468
Prêts accordés aux établissements financiers	41 189	33 054
C.C.ste de leasing	7 868	7 697
Autres créances	12 524	31 362
Créances rattachées	137	494
Valeurs non imputées	-	18 530
Total	459 990	672 826

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde net de 2 693 423 KDT contre 2 485 006 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 208 417 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
Comptes ordinaires débiteurs	385 233	335 480	335 480
Portefeuille Escompte	251 374	239 672	239 672
Crédits à la clientèle non échus	1 960 379	1 855 567	1 855 567
Créances douteuses et litigieuses	168 317	146 236	146 236
Produits à recevoir	11 166	11 513	11 513
Produits perçus d'avance	(3 850)	(3 871)	(3 871)
Créances impayées	152 898	117 792	117 792
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 925 517	2 702 389	2 702 389
Avances sur placements à terme	23 536	10 319	10 319
Créances rattachées sur avances placements à terme	7 320	10 335	10 335
Autres valeurs à imputer	(15)	9	9
Autres créances	3 927	3 795	3 795
Total Autres créances	34 768	24 458	24 458
Total brut des créances sur la clientèle	2 960 285	2 726 847	2 726 847
A déduire couverture :			
Agios réservés	(48 511)	(42 618)	(42 618)
Provisions	(218 351)	(199 223)	(182 008)
Total Provisions et agios	(266 862)	(241 841)	(224 626)
Total net des créances sur la clientèle	2 693 423	2 485 006	2 502 221

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 1 132 308 KDT contre 896 460 KDT à fin 2012, soit une augmentation nette de 235 848 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Bons de Trésor	1 060 518	870 863
Décote	(4 309)	(12 187)
Primes	3 312	1 592
Titres de placement	53 125	10 074
Créances et dettes rattachées	19 662	26 118
Total	1 132 308	896 460

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 278 858 KDT au 31 décembre 2013 contre 244 098 au 31 décembre 2012, soit une augmentation nette de 34 760 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Titres d'investissement	101 158	90 607
SICAR Fonds gérés	12 062	11 871
Titres de participations	171 803	144 651
Participation en rétrocession	1 630	2 010
Créances rattachées	10 138	8 621
Total brut du portefeuille d'investissement	296 791	257 760
Provisions	(13 698)	(9 619)
Plus-value réservées	(4 235)	(4 043)
Total provisions et plus-value réservées	(17 933)	(13 662)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	278 858	244 098

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 66 467 KDT à la date du 31 décembre 2013 contre 71 340 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Titres A T L	24 182	22 901
Titres A T I	2 064	2 203
Titres A F C	1 540	1 489
Titres UNIFACTOR	2 371	2 280
Titres Arabia Sicav	5 421	1 555
Titres Sanadett Sicav	22 110	26 814
Titres Axis Trésorerie	450	410
Titres Axis Prudent	161	129
Titres CODIS	386	325
FCP IRADETT 20	192	196
FCP IRADETT 50	189	200
FCP IRADETT 100	132	138
FCP IRADETT CEA	107	117
FCP SALAMETT PLUS	1 374	3 485
FCP SALAMETT CAP	5 788	9 098
Total Titres mis en équivalence	66 467	71 340

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2013 à 64 932 KDT contre 62 847KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 2 085 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.12	Acquisition	Cession	VB au 31.12.13	Amortissements cumulés au 31.12.2013	Reprises 2013	V Nette au 31.12.13
Terrains	4 998	13	-	5 011	-	-	5 011
Immeubles	22 937	2 708	-	25 645	11 325	-	14 320
Matériels et Mobiliers	5 850	966	124	6 692	4 178	111	2 625
Matériels informatiques	24 995	1 350	594	25 751	21 612	573	4 712
Matériels roulants	6 257	1 586	-	7 843	5 398	-	2 445
Matériels de sécurité	3 942	152	22	4 072	1 506	13	2 579
Logiciels informatiques	37 728	2 228	472	39 484	23 135	351	16 700
AAI	15 253	1 159	-	16 412	12 206	-	4 206
Autres Immobilisations	6 755	6 805	4 420	9 140	59	-	9 081
Ecart d'acquisition	4 116	-	863	3 253	-	-	3 253
Total	132 831	16 967	6 495	143 303	79 419	1 048	64 932

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 83 367 KDT contre 56 980 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 26 387 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Crédits & Avances aux Personnels	16 113	15 850
Impôts Actif	6 437	4 325
Impôts différer Actif	135	69
Stocks Imprimés & Fournitures	682	578
Charges à répartir	557	457
Comptes d'attente	64 619	40 255
Crédits pris en charge par l'Etat	355	405
Provision sur autres actifs	(5 531)	(4 959)
Total	83 367	56 980

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 557 KDT au 31 décembre 2013 contre un montant de 730 KDT à fin 2012 soit une diminution de 173 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2013	Résorptions cumulées Déc-12	Résorption exercice 2013	Résorptions cumulées Déc-13	V.Nette Déc 2013
Autres charges à répartir	954	269	128	397	557
Total	954	269	128	397	557

3.2 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 370 898 KDT au 31 décembre 2012 à 469 564 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts à vue	7 859	4 772
Emprunts	461 594	365 371
Dettes rattachées	109	253
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	469 564	370 898

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 674 884 KDT au 31 décembre 2013 contre 3 525 474 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts à vue	1 393 284	1 200 590
Dépôts à Terme	1 489 525	1 498 809
Comptes d'épargne	658 367	620 875
Autres sommes dues à la clientèle	121 577	194 775
Dettes rattachées	12 131	10 425
Total	3 674 884	3 525 474

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 204 025 KDT au 31 décembre 2013 contre 188 429 KDT au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 15 596 KDT.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dotation FOPRODI	290	200
Dotation FONAPRA	1 618	1 745
Lignes de crédit extérieures	86 597	60 804
Emprunt obligataire	75 968	83 481
Autres ressources	36 163	39 031
Intérêts courus	3 389	3 168
Total	204 025	188 429

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 49 267 KDT contre 36 277 KDT à fin 2012, soit une augmentation de 12 990 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2013	31.12.2012
Frais liés au Personnel	14 645	13 221
Divers frais à payer	7 923	8 399
Impôts Passifs	12 965	7 539
Provisions pour risques et charges	3 367	2 800
Comptes D'attente	10 367	4 318
Total	49 267	36 277

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 13: Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 493 185 KDT à fin 2013 contre 468 748 KDT à fin 2012, soit une augmentation de 24 437 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2013 avant affectation	Solde au 31.12.2012 avant affectation Retraité	Solde au 31.12.2012 avant affectation
Capital	100 000	100 000	100 000
Réserves consolidés	356 876	328 925	328 925
Modifications Comptables	(17 215)	(15 188)	-
Résultat consolidé	47 990	50 315	52 342
Total capitaux propres groupe	487 651	464 052	481 267
Part des minoritaires dans les réserves	4 053	3 694	3 694
Part des minoritaires dans le résultat	1 481	1 002	1 002
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	493 185	468 748	485 963

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 184 864 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 153 184 au cours de l'exercice 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 345	9 655
Intérêts sur crédit CT & MLT	147 289	120 126
Intérêts sur comptes courants débiteurs	28 855	21 638
Profit / Perte vente et achat à terme devises	375	1 765
Total	184 864	153 184

Note 15: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 43 309 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 37 816 KDT au cours de l'exercice 2012:

Désignation	2013	2012
Commissions sur comptes et moyens de paiement	22 954	20 943
Commissions sur opérations internationales	2 729	3 429
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 715	7 669
Récupérations et autres commissions	8 911	5 775
Total	43 309	37 816

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 61 731 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 64 317 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Produits sur Bons de Trésor	40 636	49 407
Décote sur titres de transactions	(827)	(4 704)
Prime sur titres de transactions	10 308	11 452
Produits sur placements	(42)	150
Gains sur portefeuille-titres commercial	50 075	56 305
Profit/ Perte sur opérations de change	1 115	81
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	52 209	8 714
Profit/ Perte sur position de change à terme	(41 668)	(783)
Gains sur opérations financières	11 656	8 012
Total	61 731	64 317

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 699 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 9 189 KDT au cours de l'exercice 2012:

Désignation	2013	2012
Produits de valeurs mobilières	6 324	4 742
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 375	4 447
Total	12 699	9 189

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 125 477 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 100 358 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	27 684	19 423
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 031	6 495
Intérêts sur dépôts à terme	62 250	49 875
Intérêts sur comptes d'épargne	18 867	12 976
Intérêts sur dépôts à vue	9 645	11 589
Total	125 477	100 358

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 22 614 KDT au cours de 2013 contre un montant de 16 949 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012 Retraité	2012
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	28 846	29 497	29 497
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	1 633	2 027	-
Dotations aux provisions collectives	3 129	4 483	4 483
Perte sur créances	2 343	855	855
Reprises provisions	(13 337)	(19 913)	(19 913)
Total	22 614	16 949	14 922

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 038 KDT au cours de 2013 contre un montant de 2 981 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	3 881	3 074
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(843)	(93)
Total	3 038	2 981

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2013 un solde de 213 261 KDT contre un solde de 515 450 KDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	2013	2012
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(99 359)	186 822
Dépôts et avoires auprès des correspondants étrangers	284 457	49 572
Titres des sociétés cotées et des sicav	87 915	105 855
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(59 752)	173 201
Total	213 261	515 450

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 487 651 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 47 990 KDT.

1 Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4 Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention sur deux points:

- les états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du groupe, ne sont pas audités.
- la note 3 aux états financiers « Méthodes comptables appliquées », décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, la société mère : Arab Tunisian Bank a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 18 848 KDT, dont 17 215 KDT imputées directement sur les capitaux propres d'ouverture en soustraction des comptes de réserves consolidées et 1 633 KDT sur le résultat consolidé de l'exercice 2013.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 15 Avril 2014
Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI

Pour le Consortium
FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2014.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 31 Mars 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2014, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 29,94 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 12,28 % de son actif en titres émis par « ATTIJARI LEASING », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations citées ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Mars 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2014.

Tunis, le 30 Avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/03/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	3 848 545	9 150 583	3 665 086
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 642 906	8 717 304	3 461 972
b - Obligations et Valeurs assimilées		205 639	433 280	203 114
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 645 047	4 432 915	1 731 958
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-10	1 645 047	4 432 915	1 731 958
AC 3 - Créances d'exploitation		-	419	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		5 493 593	13 583 917	5 397 044
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	24 325	56 513	47 721
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	98 301	108 071	110 429
TOTAL PASSIF		122 626	164 583	158 150
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-4	5 303 555	13 318 280	5 147 779
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	67 412	101 054	91 116
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		90 871	159 781	0
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		-	58 728	91 116
ACTIF NET		5 370 967	13 419 334	5 238 895
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 493 593	13 583 917	5 397 044

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	2 525	5 326	471 125
a - Dividendes		-	-	454 365
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 525	5 326	16 761
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	753	120	6 150
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 278	5 446	477 276
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 22 415	- 54 603	- 211 711
REVENU NET DES PLACEMENTS		- 19 137	- 49 157	265 565
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	- 4 650	- 9 246	- 39 759
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 23 788	- 58 403	225 806
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		329	- 325	- 134 691
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		- 23 459	- 58 728	91 116
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 329	325	134 691
* Variation des +/- values potentielles sur titres		119 649	381 300	- 1 406 202
* +/- values réalisées sur cession des titres		56 780	92 822	759 978
* Frais de négociation		- 949	- 1 737	- 31 195
RESULTAT NET DE LA PERIODE		151 692	413 981	- 451 612

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>			
<u>des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	- 23 788	- 58 403	225 806
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	119 649	381 300	- 1 406 202
c - +/- values réalisées sur cession de titres	56 780	92 822	759 978
d - Frais de négociation de titres	- 949	- 1 737	- 31 195
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 163 389
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	141 769	121 699	577 552
* Capital	100 000	80 000	380 000
* Régularisation des sommes non distrib.	39 472	40 606	193 448
* Régularisations des sommes distrib.	2 296	1 094	4 104
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	- 161 389	- 15 401	- 7 622 711
* Capital	- 110 000	- 10 000	- 5 275 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 49 176	- 5 272	- 2 213 812
* Régularisation des sommes distrib.	- 2 213	- 129	- 133 899
* Droits de sortie	-	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	132 072	520 279	- 7 660 160
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	5 238 895	12 899 055	12 899 055
b - En fin de période	5 370 967	13 419 334	5 238 895
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	3 714	8 609	8 609
b - En fin de période	3 704	8 679	3 714
VALEUR LIQUIDATIVE	1 450,045	1 546,184	1 410,580
DIVIDENDE	-	-	18,410
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	2,8%	3,19%	-4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS Arrêtés au 31/03/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2014, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014, à 3 848 545 Dinars contre 9 150 583 Dinars au 31/03/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/04/2014	31/03/2013	31/12/2013
Coût d'acquisition	3 175 408	6 801 953	3 114 123
- Actions et droits rattachés	2754 324	5 778 532	2 847 138
- Titres OPCVM	221 084	603 421	66 985
- Obligations et valeurs assimilées	200 000	420 000	200 000
Plus ou moins values potentielles	667 498	2 335 350	547 849
- Actions et droits rattachés	667 083	2 322 672	549 889
- Titres OPCVM	415	12 678	-2 040
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	5 639	13 280	3 114
Total	3 848 545	9 150 583	3 665 086

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 525 Dinars pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014, contre un montant de 5 326 Dinars du 01/01/2013 au 31/03/2013, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
-Revenus des actions	-	-	293 462
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	160 903
- Revenus des Obligations	2 525	5 326	16 760
Total	2 525	5 326	471 125

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014, à 753 Dinars contre 120 Dinars du 01/01/2013 au 31/03/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Intérêts/ Compte courant	753	120	6 150
Total	753	120	6 150

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/12/2013	
- Montant	5 147 779
- Nombre de titres	3 714
- Nombre d'actionnaires	12
Souscriptions réalisées	
- Montant	139 472
- Nombre de titres	100
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-159 176
- Nombre de titres	110
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets sur le capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	119 649
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	56 780
- Frais de négociation	-949
Capital au 31/03/2014	
- Montant	5 303 555
- Nombre de titres	3 704
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	-23 459	-58 728	91 116
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	90 871	159 781	-
Total	67 412	101 054	91 116

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	-23 788	-157	486	-23 459
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	91 116	2 454	-2 699	90 871
Total	67 328	2 297	-2 213	67 412

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 24 325 Dinars contre 56 513 Dinars au 31/03/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Gestionnaire	15 744	38 352	32 177
- Dépositaire	8581	18 161	15 544
Total	24 325	56 513	47 721

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014, à 98 301 Dinars contre un solde 108 071 Dinars au 31/03/2013, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	2 521	14 959	12 849
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	-	129
- CMF à payer	460	1 215	589
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	41 641	41 284	42 351
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	2 939	-	3 900
Total	98 301	108 071	110 429

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014, à 22 415 Dinars contre 54 603 Dinars pour la même période en 2013, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	15 744	38 352	148 702
- Rémunération du dépositaire	6 671	16 251	63 009
Total	22 415	54 603	211 711

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2014 au 31/03/2014, s'élèvent à 4 650 Dinars, contre 9 246 Dinars du 01/01/2013 au 31/03/2013, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	1 233	2 959	12 000
- Redevance CMF	1 334	3 250	12 602
- Frais de publicité et publications	1 973	2 959	12 000
- Autres charges	24	4	72
- TCL	86	74	3 085
Total	4 650	9 246	39 759

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014, à 1 645 047 Dinars contre 4 432 915 Dinars au 31/03/2013, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Avoirs en banque	20 767	207 956	1 676 841
- Sommes à l'encaissement	1 638 614	4 226 227	65 064
- Sommes à régler	-14 797	-1 569	-15 284
- Ecart sur intérêts courus /TCN	463	301	5 337
Total	1 645 047	4 432 915	1 731 958

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/03/2014, s'élève à 15 744 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/03/2014, s'élève à 6 671 Dinars TTC.

PORTEFEUILLE AU 31/03/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/03/2014	% Actif	% Actif Net	% Capital Emis
Actions & Droits rattachés		2 754 324	3 421 407	62,280%	63,702%	
AIR LIQUIDE	57	18 056	17 117	0,312%	0,319%	0,00%
ASSAD	6 400	48 321	52 627	0,958%	0,980%	0,05%
ATTIJARI LEASING	28 102	614 262	674 448	12,277%	12,557%	1,32%
BIAT	2 850	179 590	190 953	3,476%	3,555%	0,02%
BNA	11 984	139 151	90 515	1,648%	1,685%	0,04%
CELLCOM	2 886	20 202	25 746	0,469%	0,479%	0,06%
ESSOUKNA AA	21 081	123 582	175 752	3,199%	3,272%	0,58%
EURO CYCLES	6 272	70 246	55 626	1,013%	1,036%	0,12%
LANDOR NS	7 993	59 948	56 031	1,020%	1,043%	0,17%
MONOPRIX	20 000	337 814	500 000	9,102%	9,309%	0,12%
ONE TECH	54 820	356 330	375 462	6,835%	6,991%	0,10%
POULINA GH	6 223	40 002	35 988	0,655%	0,670%	0,00%
SAH	1 612	15 072	22 790	0,415%	0,424%	0,01%
SFBT	17 296	151 651	265 597	4,835%	4,945%	0,02%
SIMPAR	6 280	200 924	408 200	7,430%	7,600%	0,70%
SITS	42 911	109 852	106 934	1,947%	1,991%	0,28%
SOTIPAPIER	955	4 775	6 647	0,121%	0,124%	0,04%
SPDIT	15 000	89 698	123 000	2,239%	2,290%	0,05%
TUNIS RE	15 647	128 304	163 198	2,971%	3,039%	0,10%
TUNISIEPROFILESA	8 500	27 475	38 157	0,695%	0,710%	0,02%
UBCI NG 2013	1 448	18 642	36 200	0,659%	0,674%	0,01%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	9	259	225	0,004%	0,004%	0,00%
DA 8/33 UBCI 2013	16	50	93	0,002%	0,002%	0,00%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	5	115	95	0,002%	0,002%	0,00%
DA1/8SIMPAR12	1	3	5	0,000%	0,000%	0,00%
Obligations		200 000	205 639	3,743%	3,829%	
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	200 000	205 639	3,743%	3,829%	3,57%
OPCVM		221 084	221 499	4,032%	4,124%	
FCP SAFA	631	66 986	65 952	1,201%	1,228%	10,28%
ATTIJARI OBLIGAT AIRE SICAV	1 500	154 099	155 547	2,831%	2,896%	0,14%
Total Général		3 175 409	3 848 545	70,055%	71,655%	

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni 24 mars 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 260.730.789, un actif net de D : 260.154.035, et un bénéfice de la période de D : 2.332.822.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
 - Les disponibilités et les placements monétaires représentent à la clôture de la période 18,91% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
 - Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 10,21% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>210 334 471</u>	<u>202 191 284</u>	<u>204 961 004</u>
Obligations et valeurs assimilées		200 960 495	195 287 289	196 179 507
Titres OPCVM		9 373 976	6 903 995	8 781 497
Placements monétaires et disponibilités		<u>49 291 431</u>	<u>59 310 087</u>	<u>47 317 561</u>
Placements monétaires	5	36 189 452	49 560 121	39 524 893
Disponibilités		13 101 979	9 749 966	7 792 668
Créances d'exploitation	10	<u>1 104 887</u>	<u>176 286</u>	<u>88 145</u>
TOTAL ACTIF		<u>260 730 789</u>	<u>261 677 657</u>	<u>252 366 710</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	554 734	567 779	594 136
Autres créditeurs divers	9	22 020	22 067	22 742
TOTAL PASSIF		<u>576 754</u>	<u>589 846</u>	<u>616 878</u>
ACTIF NET				
Capital	13	248 314 605	250 147 509	242 415 716
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		9 557 688	8 813 121	559
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 281 742	2 127 181	9 333 557
ACTIF NET		<u>260 154 035</u>	<u>261 087 811</u>	<u>251 749 832</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>260 730 789</u>	<u>261 677 657</u>	<u>252 366 710</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01</i> <u>au 31/03/2014</u>	<i>Période du 01/01</i> <u>au 31/03/2013</u>	<i>Année</i> <u>2013</u>
Revenus du portefeuille-titres	6	2 341 173	2 117 723	9 894 736
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 341 173	2 117 723	9 090 674
Revenus des titres OPCVM		-	-	804 062
Revenus des placements monétaires	7	519 169	645 532	2 559 443
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>2 860 342</u>	<u>2 763 255</u>	<u>12 454 179</u>
Charges de gestion des placements	11	(555 336)	(568 381)	(2 335 863)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>2 305 006</u>	<u>2 194 874</u>	<u>10 118 316</u>
Autres charges	12	(62 787)	(64 254)	(264 204)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 242 219</u>	<u>2 130 620</u>	<u>9 854 112</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		39 523	(3 439)	(520 555)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>2 281 742</u>	<u>2 127 181</u>	<u>9 333 557</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(39 523)	3 439	520 555
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		85 759	63 460	(16 562)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		4 844	140	(509 454)
RESULTAT DE LA PERIODE		<u><u>2 332 822</u></u>	<u><u>2 194 220</u></u>	<u><u>9 328 096</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 332 822	2 194 220	9 328 096
Résultat d'exploitation	2 242 219	2 130 620	9 854 112
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	85 759	63 460	(16 562)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 844	140	(509 454)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(8 847 928)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 071 381	(4 224 720)	(11 848 647)
Souscriptions			
- Capital	85 132 543	69 526 266	400 861 358
- Régularisation des sommes non distribuables	16 658	10 610	(580 824)
- Régularisation des sommes distribuables	3 674 971	2 754 417	11 070 032
Rachats			
- Capital	(79 326 150)	(73 603 713)	(412 099 273)
- Régularisation des sommes non distribuables	(14 765)	(10 750)	598 975
- Régularisation des sommes distribuables	(3 411 876)	(2 901 550)	(11 698 915)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 404 203	(2 030 500)	(11 368 479)
ACTIF NET			
En début de période	251 749 832	263 118 311	263 118 311
En fin de période	260 154 035	261 087 811	251 749 832
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	2 384 464	2 494 772	2 494 772
En fin de période	2 441 577	2 454 749	2 384 464
VALEUR LIQUIDATIVE	106,552	106,360	105,579
TAUX DE RENDEMENT	0,92%	0,85%	3,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'Intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2014 à D : 210.334.471 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
		191 949 914	200 960 495	77,25%
Obligation de sociétés				
		114 393 647	117 211 083	45,05%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 333 300	1 393 140	0,54%
AB SUB 2008-01 A	15 000	999 975	1 044 855	0,40%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 500 000	1 572 496	0,60%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	733 260	749 373	0,29%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	4 399 530	4 497 759	1,73%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	6 399 680	6 566 010	2,52%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	799 960	820 751	0,32%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	2 000 000	2 050 000	0,79%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	2 000 000	2 046 800	0,79%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	1 080 000	1 109 002	0,43%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	3 420 000	3 508 373	1,35%
AIL 2011-1 TF 5.75%	5 000	300 000	312 740	0,12%
AIL 2011-1 TF 5.75%	2 500	150 000	156 370	0,06%
AIL 2012/1 TF 6%	20 000	1 600 000	1 667 536	0,64%
AMEN BANK 2007	40 000	1 200 000	1 209 280	0,46%
ATB 2007/1	50 000	3 800 000	3 974 000	1,53%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	1 875 000	1 951 272	0,75%
ATB SUB 2009 A2	20 000	1 500 000	1 556 800	0,60%
ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	519 740	0,20%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 040 864	0,40%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	1 500 000	1 556 800	0,60%
ATL 2009	20 000	400 000	415 968	0,16%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	300 000	306 488	0,12%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	20 000	1 200 000	1 226 992	0,47%
ATL 2009/3 TF 5.125%	15 000	300 000	303 096	0,12%
ATL 2010/1 TF 5.25%	5 000	200 000	205 408	0,08%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	800 000	808 872	0,31%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	503 220	0,19%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	503 220	0,19%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	210 000	211 352	0,08%
ATL 2012-1 TF 6.15%	13 000	1 040 000	1 082 754	0,42%
ATL 2012-1 TF 6.15%	10 000	800 000	832 888	0,32%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 051 272	0,40%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 051 272	0,40%

ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	200 000	210 255	0,08%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	2 000 000	2 043 232	0,79%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	510 808	0,20%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	510 808	0,20%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	500 000	501 200	0,19%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	1 000 000	1 002 400	0,39%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	400 000	401 199	0,15%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	350 000	351 071	0,13%
ATTIJ LEAS 2012/2 6.3% B	10 000	800 000	811 488	0,31%
ATTIJ LEASING 2010-1TF 5.3%	10 000	400 000	409 152	0,16%
ATTIJ LEASING 2010-1TV TMM+1%	10 000	400 000	409 920	0,16%
ATTIJ LEASING 2011 TF 6%	20 000	1 200 000	1 212 000	0,47%
ATTIJ LEASING 2012/1 TF 6.25%	20 000	1 600 000	1 666 848	0,64%
ATTIJARI LEASING SUB TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 007 712	0,39%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	200 000	208 258	0,08%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	1 000 000	1 041 288	0,40%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	900 000	920 400	0,35%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	700 000	715 640	0,28%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 402 500	1 437 744	0,55%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	540 000	543 701	0,21%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 800 000	1 812 336	0,70%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	450 000	453 084	0,17%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	1 714 300	1 746 732	0,67%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	128 573	131 005	0,05%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	450 000	457 502	0,18%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	225 000	227 563	0,09%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	2 000 000	2 020 640	0,78%
CIL 2009/1 TF 5.5%	10 000	200 000	206 144	0,08%
CIL 2009/1 TV TMM+1%	5 000	100 000	103 196	0,04%
CIL 2009/1 TV TMM+1%	10 000	200 000	206 392	0,08%
CIL 2009/2 TF 5.375%	7 500	150 000	153 480	0,06%
CIL 2009/2 TV TMM+0.75%	5 000	100 000	102 372	0,04%
CIL 2009/3 TF 5.25%	10 000	200 000	201 424	0,08%
CIL 2009/3 TV TMM+0.75%	8 500	170 000	171 258	0,07%
CIL 2010/1 TF 5.25%	15 000	600 000	616 920	0,24%
CIL 2010/1 TV TMM+0.75%	10 000	400 000	411 744	0,16%
CIL 2010/2 TF 5.375%	15 000	600 000	610 464	0,23%
CIL 2010/2 TV TMM+0.75%	12 500	500 000	508 910	0,20%
CIL 2011/1 TF 5.5%	15 000	600 000	603 108	0,23%
CIL 2011/1 TV TMM+0.75%	15 000	600 000	603 228	0,23%
CIL 2012/1 TF 6%	2 500	150 000	150 020	0,06%
CIL 2012/1 TF 6%	1 000	60 000	60 008	0,02%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	400 000	402 052	0,15%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	464 000	466 380	0,18%

CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	500 000	509 216	0,20%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	254 608	0,10%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	254 608	0,10%
ELW 2010 TF 5.45%	10 000	400 000	403 872	0,16%
ELW 2010 TV TMM+0.775%	10 000	400 000	403 888	0,16%
EO "SIHM 2008	4 000	160 000	164 512	0,06%
EO STB 2008/1	50 000	4 000 000	4 189 040	1,61%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	1 500 000	1 551 096	0,60%
HL 2009/2 TF 5.5%	10 000	200 000	204 536	0,08%
HL 2009/2 TV TMM+1	20 000	400 000	409 408	0,16%
HL 2009-1 TF 5.75%	11 500	230 000	236 872	0,09%
HL 2009-1 TV TMM+1.5%	11 500	230 000	237 424	0,09%
HL 2010/1 TF 5.25%	20 000	800 000	826 416	0,32%
HL 2010/1 TV TMM+0.75	10 000	400 000	413 760	0,16%
HL 2010/2 TF 5.45%	15 000	600 000	609 036	0,23%
HL 2010/2 TV TMM+0.775	15 000	600 000	609 108	0,23%
HL 2012/1 TF 6.75%	20 000	1 600 000	1 643 312	0,63%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	2 000 000	2 096 480	0,81%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	1 000 000	1 005 048	0,39%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	2 000 000	2 010 304	0,77%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	60 000	61 534	0,02%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	240 000	249 574	0,10%
MODERN LEASING TF 6.5%	5 000	500 000	502 992	0,19%
SERVICOM TF 6.9%	2 500	200 000	200 242	0,08%
SERVICOM TF 6.9%	1 500	120 000	120 145	0,05%
STB 2008/2	40 000	2 750 000	2 766 448	1,06%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	1 500 000	1 501 412	0,58%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	1 428 400	1 440 624	0,55%
TL 2009 SUB TF 5.65%	7 000	140 000	143 259	0,06%
TL 2009/2 TF 5.125%	5 000	100 000	100 012	0,04%
TL 2009/2 TV TMM+0.625%	5 000	100 000	100 012	0,04%
TL 2010/1 TF 5.125%	10 000	400 000	413 568	0,16%
TL 2010/1 TV TMM+0.625%	10 000	400 000	414 240	0,16%
TL 2010/2 TF 5.375%	15 000	600 000	609 468	0,23%
TL 2010/2 TV TMM+0.75%	15 000	600 000	609 708	0,23%
TL 2011/3 TF 5.85%	15 000	900 000	907 152	0,35%
TL 2011-1 TF 5.75%	12 500	750 000	777 880	0,30%
TL 2011-1 TV TMM+0.9%	12 500	750 000	777 240	0,30%
TL 2011-2 TF 5.95%	20 000	1 200 000	1 224 096	0,47%
TL 2012/1 TF 6.15%	3 450	276 000	287 421	0,11%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	600 000	617 160	0,24%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	400 000	411 440	0,16%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	1 000 000	1 009 160	0,39%

TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	1 000 000	1 006 312	0,39%
TL SUB 2010 TF 5.7%	10 000	400 000	401 600	0,15%
TL SUB 2010 TV TMM+1.1%	10 000	400 000	401 624	0,15%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 350 000	1 390 632	0,53%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	1 428 467	1 439 709	0,55%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	142 847	143 971	0,06%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	642 855	650 043	0,25%
UNIFACTOR 2010 TF 5.5%	5 000	200 000	201 352	0,08%
UNIFACTOR 2010 TV TMM+1%	5 000	200 000	201 396	0,08%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	1 000 000	1 025 928	0,39%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	700 000	718 150	0,28%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	200 000	205 186	0,08%
Bons du trésor assimilables		64 004 907	65 076 772	25,01%
BTA 03/2019	19 000	19 307 600	19 218 384	7,39%
BTA 07/2017	4 600	4 998 930	4 975 438	1,91%
BTA 05/2022	6 617	7 143 451	7 310 825	2,81%
BTA 08/2022	22 919	21 833 983	22 743 103	8,74%
BTA 7 ANS 5.25% 2016	2 365	2 385 593	2 376 919	0,91%
BTA 7ANS 5.5% 10/2018	2 100	2 057 100	2 108 022	0,81%
BTA 7ANS 5.5% 02/2020	3 000	2 887 500	2 915 139	1,12%
BTA 5.3% JANVIER 2018	1 000	986 300	996 774	0,38%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	2 500	2 404 450	2 432 168	0,93%
Bons du trésor zéro coupon		13 551 360	18 672 640	7,18%
BTZC 10/2018	1 200	643 500	845 263	0,32%
BTZC 10/2016	22 400	12 907 860	17 827 377	6,85%
Titres OPCVM		9 035 473	9 373 976	3,60%
AL AMANAH FCP	9 052	902 000	925 893	0,36%
ATTIJARI OBLIG SICAV	19 867	2 049 358	2 060 168	0,79%
BH OBLIGATAIRE	4 840	500 011	501 564	0,19%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	821 220	0,32%
FCP HELION MONEO	2 949	301 857	308 162	0,12%
MAXULA INVST SICAV	9 976	1 027 556	1 051 490	0,40%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	514 656	0,20%
PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 878	197 915	197 705	0,08%
SANADET	1 297	140 876	141 784	0,05%
SICAV ENTREPRISE	17 518	1 805 602	1 849 743	0,71%
UNIVES OBLIGATIONS SICAV	9 488	1 000 045	1 001 591	0,38%
TOTAL		200 985 387	210 334 471	80,85%
Pourcentage par rapport au total actifs				80,67%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2014 à D : 36.189.452 , se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>				7 869 336	7 960 848	3,06%
BT HL	du 08/10/2013 à 6,20%	pour 180 jours	AL BARAKA BANK	975 946	999 332	0,38%
BT HL	du 29/10/2013 à 6,20%	pour 180 jours	AL BARAKA BANK	975 946	996 525	0,38%
BT HL	du 03/01/2014 à 7%	pour 90 jours	BTL	986 241	999 694	0,38%
BT HL	du 14/01/2014 à 7%	pour 90 jours	BTL	1 972 482	1 996 025	0,77%
BT HL	du 27/02/2014 à 7%	pour 90 jours	BTL	986 241	991 286	0,38%
BT HL	du 05/03/2014 à 7%	pour 90 jours	BTL	986 241	990 369	0,38%
BT HL	du 23/03/2014 à 7%	pour 90 jours	BTL	986 241	987 617	0,38%
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</u>				15 431 477	15 574 132	5,99%
BT STEQ	du 27/12/2013 à 7,50%	pour 330 jours		2 371 345	2 408 382	0,93%
BT Attijar Leasing	du 11/01/2014 à 7,5%	pour 90 jours		1 477 914	1 497 546	0,58%
BT Attijar Leasing	du 19/01/2014 à 7,5%	pour 90 jours		1 477 914	1 495 583	0,57%
BT SITS	du 02/02/2014 à 6,60%	pour 90 jours		492 638	497 382	0,19%
BT TELNET HOLDING	du 03/02/2014 à 7,75%	pour 90 jours		989 798	999 490	0,38%
BT AMS	du 07/02/2014 à 7,75%	pour 90 jours		1 477 192	1 490 623	0,57%
BT ELECTROSTAR	du 07/02/2014 à 7,75%	pour 90 jours		492 397	496 874	0,19%
BT AMS	du 20/02/2014 à 7,75%	pour 90 jours		984 795	991 553	0,38%
BT HL	du 22/02/2014 à 7,3%	pour 90 jours		1 478 493	1 487 573	0,57%
BT HL	du 23/02/2014 à 7,3%	pour 90 jours		492 831	495 778	0,19%
BT HL	du 25/02/2014 à 7,3%	pour 60 jours		985 662	991 238	0,38%
BT ELECTROSTAR	du 18/02/2014 à 7,75%	pour 90 jours		738 596	743 918	0,29%
BT HL	du 05/03/2014 à 7,3%	pour 90 jours		985 662	989 963	0,38%
BT HL	du 19/03/2014 à 7%	pour 60 jours		986 241	988 228	0,38%
<u>Comptes à terme</u>				10 500 000	10 659 401	4,10%
Placement au 22/05/2014 (au taux fixe 6,86%)				1 000 000	1 019 546	0,39%
Placement au 12/06/2014 (au TMM+1,00%)				1 500 000	1 555 100	0,60%
Placement au 12/09/2014 (au TMM)				1 000 000	1 020 750	0,39%
Placement au 03/10/2014 (au TMM+1,00%)				1 000 000	1 022 519	0,39%
Placement au 16/09/2014 (au TMM)				1 000 000	1 020 337	0,39%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)				4 000 000	4 017 214	1,54%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)				1 000 000	1 003 935	0,39%
<u>Certificats de dépôt</u>				1 951 426	1 995 071	0,77%
Certificat de dépôt BTE au 01/04/2014 (au taux de 6,22%)				975 610	1 000 000	0,38%
Certificat de dépôt BTE au 07/05/2014 (au taux de 6,20%)				975 816	995 071	0,38%
TOTAL				35 752 239	36 189 452	13,91%
Pourcentage par rapport au total des actifs					13,88%	

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014 à D : 2.341.173 contre D : 2.117.723 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 379 432</u>	<u>1 324 279</u>
- Intérêts	1 379 432	1 324 279
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>961 741</u>	<u>793 444</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	961 741	793 444
TOTAL	2 341 173	2 117 723

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014 à D : 519.169, contre D : 645.532 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Intérêts des billets de trésorerie	330 462	322 822
Intérêts des comptes à terme	116 196	161 154
Intérêts des dépôts à vue	26 606	30 586
Intérêts des certificats de dépôts	45 069	62 361
Intérêts des bons de trésor à court terme	-	68 609
Autres	836	-
TOTAL	519 169	645 532

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2014 à D : 554.734 , contre D : 567.779 au 31/03/2013 et représente la rémunération du gestionnaire au titre du premier trimestre.

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à D : 22.020, contre D : 22.067 au 31/03/2013 et représente la redevance CMF au titre du premier trimestre.

Note 10 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à D : 1.104.887, contre un solde de D : 176.286 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	28 081	29 085
Autres produits à recevoir	800	550
Solde des souscriptions et des rachats des journées du 28 et 31 mars	1 069 893	145 353
Autres débiteurs	6 113	1 298
Total	<u>1 104 887</u>	<u>176 286</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014 à D : 555.336 , contre D : 568.381 pour la période allant du 01/01 au 31/03 /2013 et représente la rémunération du gestionnaire.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014 à D : 62.787 contre D : 64.254 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>Trimestre 1</u> <u>2014</u>	<u>Trimestre 1</u> <u>2013</u>
Redevance du CMF	62 750	64 224
Services bancaires et assimilés	37	30
Total	<u>62 787</u>	<u>64 254</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	242 415 716
Nombre de titres	2 384 464
Nombre d'actionnaires	3 583

Souscriptions réalisées

Montant	85 132 543
Nombre de titres émis	837 383
Nombre d'actionnaires nouveaux	403

Rachats effectués

Montant	(79 326 150)
Nombre de titres rachetés	(780 270)
Nombre d'actionnaires sortants	(352)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	85 759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 844
Régularisation des sommes non distribuables	1 893

Capital au 31-03-2014

Montant	248 314 605
Nombre de titres	2 441 577
Nombre d'actionnaires	3 634